

# LE DEVOIR

VOL. XC - N° 21

MONTRÉAL, LE MERCREDI 3 FÉVRIER 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

## Avancées sur la mort

Ils sont plusieurs milliers, chercheurs et cliniciens, réunis cette semaine à Chicago pour placer quelques pièces de l'immense puzzle du sida, qui compte encore 35 millions d'infectés dans le monde. Au dernier chapitre du feuilleton, on affiche la confirmation, annoncée par une équipe américaine, que le sida est arrivé à l'humain par le chimpanzé. Va pour l'origine... Mais on est toujours très loin d'avoir prononcé le mot de la fin en matière de lutte contre la maladie.

**A**u milieu de l'hécatombe, l'espoir est survenu en 1996 alors qu'une toute nouvelle trithérapie faisait baisser la charge virale et reculer le développement des symptômes chez les personnes atteintes. L'espoir, ne serait-ce que de vivre quelques années de plus, était au rendez-vous. Aujourd'hui, dans les pays développés, les sidéens ont réussi à prolonger leur espérance de vie de six mois à quatre ans.

En fait, on ne peut même plus parler avec certitude de maladie mortelle, selon le Dr Réjean Thomas, spécialiste de la maladie. Parmi ses patients, le taux de mortalité a chuté de 60 à 80%. A la clinique du Quartier latin, le Dr Pierre Côté, qui voyait autrefois deux personnes mourir par semaine, n'en voit maintenant disparaître qu'une aux trois mois.

Mais on meurt encore très largement du sida, et il n'existe pratiquement pas, dans la population humaine, de porteurs sains du virus, sauf de très rares cas, largement inexpliqués, de prostituées ayant survécu au sida malgré de fréquents contacts avec la maladie. C'est d'ailleurs en ce sens que les recherches sur le chimpanzé sont intéressantes. Contrairement à l'humain, ce dernier résiste en effet parfaitement au virus.

Fait rassurant, de récentes études ont démontré que les usagers de la trithérapie sont nettement moins contagieux que ceux qui ne reçoivent pas de traitement. Mais ces connaissances n'offrent en aucun cas de garantie de prévention, certains malades étant particulièrement résistants au traitement. Le virus court donc toujours, et 55,2% des Québécois n'ont rien changé à leurs pratiques sexuelles depuis l'avènement de la maladie.

En attendant, dans certains cas, on crie au miracle, mais dans d'autres, la trithérapie ne fonctionne pas. Chez plusieurs patients, le virus, qui subit des mutations extrêmement rapides, résiste complètement aux traitements. On a même vu le virus prendre une forme très différente dans la rate ou dans les ganglions, dit le Dr Richard Morrisset, de l'Hôtel-Dieu, spécialiste en immunologie.

Aussi, à la clinique L'Actuel de Montréal, où le Dr Réjean Thomas reçoit ses patients, les sidéens doivent désormais prendre, de façon très stricte, un cocktail de 20 à 30 pilules par jour. Au moindre écart, c'est l'échec de la thérapie, avec pour conséquence que le virus a déjà acquis une résistance au traitement. «C'est la première fois dans l'histoire de la médecine que l'oubli de doses a des implications aussi majeures», dit le Dr Thomas.

Ceci est d'autant plus troublant que la très grande majorité des nouveaux malades de Montréal sont des gens qui ont des problèmes multiples, entre autres de santé mentale et de toxicomanie. A Montréal, en effet, 20% des toxicomanes utilisant des drogues intraveineuses seraient contaminés. C'est une clientèle en constante croissance, et une préoccupation majeure en santé publique.

Bien avant la découverte d'un vaccin, donc, c'est à l'élaboration de médicaments plus simples, plus efficaces, moins toxiques, que l'on s'attarde. Encore loin du but, on se réjouit d'avoir vu le taux de mortalité chuter de 75% aux États-Unis et de 84% en France.

Mais bien loin de ces cabinets de médecins aux ressources sophistiquées, il y a tous ces malades du Tiers Monde, tout simplement laissés à eux-mêmes ou qui luttent avec les moyens du bord contre la maladie. Là-bas, le sida s'ajoute à tous ces maux, comme la faim, que les rapports Nord-Sud entretiennent.

En Afrique du Sud, de 12 à 14% des adultes sont infectés, et on y voit quelque 1500 nouveaux cas par jour. L'Afrique subsaharienne regroupe à elle seule les deux tiers de tous les cas d'infection au VIH du monde. Au Zimbabwe, 25,8% de la population est infectée. Dans l'ensemble du continent africain, là même où les premières infections seraient survenues, on voit environ 1,7 million de nouveaux cas par année. On prévoit qu'en 2001, le sida aura fait 40 millions d'orphelins chez les Africains, dont au moins un million de séropositifs. En décembre dernier, la Banque mondiale s'inquiétait des proportions que pourrait bientôt prendre l'épidémie en Amérique latine et dans les Antilles.

D'où l'intérêt de développer un vaccin, ce qui, de l'avis de plusieurs experts, pourrait encore prendre plusieurs décennies. Mais entre-temps, la vie, par la force des choses, continuera de peser plus lourd ici que là-bas, favorisant une recherche éfrénée.

«Tout ce qui a été fait dans le cadre de la recherche sur le sida sert aussi à beaucoup d'autres choses, ajoute le Dr Morrisset. Nous avons acquis des connaissances sur le rôle de l'immunité dans le cancer et le sida.»

Car toute-puissante que soit la science, ce n'est quand même pas demain la veille que l'humanité deviendra immortelle.

**MÉTÉO**

<b>Montréal</b>	<b>Québec</b>
Averses en matinée. Dégagement partiel par la suite.	Neige et pluie.
Max: 2 Min: 1	Max: 2 Min: 0

Détails, page B 6

**INDEX**

Annances ..... B 6	Le monde ..... A 6
Avis publics ..... B 7	Les sports ..... B 8
Culture ..... B 10	Montréal ..... A 3
Économie ..... B 2	Mots croisés ..... B 6
Éditorial ..... A 8	Politique ..... A 5
Horizons ..... B 1	Télévision ..... B 9

www.ledevoir.com



L'attente était longue et souvent vaine, hier matin aux arrêts d'autobus. 80% de la flotte de la STCUM a été paralysée pendant toute l'heure de pointe.

## Les cols bleus dérapent

■ Le syndicat organise un déjeuner-causerie

■ La Ville sévira, dit Fortier

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

**S**ous le couvert d'un appui aux collègues de l'Office municipal d'habitation en grève depuis six mois, les cols bleus de la Ville de Montréal ont déclenché hier matin un arrêt de travail illégal, occasionnant du coup une situation particulièrement difficile pour les automobilistes et les piétons aux prises avec la pluie verglaçante.

Selon la version officielle, les cols bleus ont été conviés à prendre le petit-déjeuner pour dénoncer la lenteur des négociations à l'OMHM. «C'était une activité prévue depuis deux semaines. On avait 72 autobus qui étaient à 6h dans les cols [de voirie] pour être au déjeuner-causerie à 7h. La Ville avait été prévenue la veille à 5h moins quart. Et on était conscient que c'était sans solde», a prétendu le chef syndical Jean Lapierre en entrevue à Radio-Canada.

Mais selon les informations recueillies, il ne s'agirait là que du début d'une série de débrayages des cols bleus, qui seraient mécontents de faire beaucoup moins d'heures supplémentaires depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective, qui n'échoit qu'au 31 décembre 2000. Déjà, la semaine dernière, la Ville de Montréal s'attendait à certaines formes de moyens de pression, dont un possible ralentissement dans la cueillette des ordures.

Depuis environ 18 mois, les cols bleus ont de nouveaux horaires de travail, étalés sur quatre jours pour un groupe alors que l'autre travaille du vendredi au dimanche. Les travailleurs du premier groupe reçoivent 1 \$ de plus l'heure lorsqu'ils doivent travailler le vendredi. Cette importan-

VOIR PAGE A 10: COLS BLEUS

Lire aussi en page A 8

■ L'éditorial de J.-R. Sansfaçon

### Négociations du secteur public

## L'arroseur arrosé

Les syndicats attendaient des offres; ils ont reçu des demandes

MARIO CLOUTIER  
ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

**L**es premières négociations des secteurs public et parapublic depuis dix ans entre le gouvernement et ses 400 000 employés syndiqués s'annoncent longues, très longues. La mise au jeu faite au ralenti hier suppose en effet que des discussions préalables sur la façon dont seront menées les négociations devront avoir lieu avant les négociations à proprement parler sur les 80 conventions collectives des employés de l'État, qui comprennent chacune 250 clauses normatives.

Le dépôt des offres patronales a débuté hier au compte-gouttes et se poursuivra ainsi toute la semaine. Les négociateurs patronaux ont lancé les discussions en offrant très peu pour répondre aux demandes syndicales déposées depuis des mois. En fait, c'est le gouvernement qui semble vouloir prendre la position de demandeur, en ce moment, cherchant à faire accepter dans plusieurs secteurs des négociations décentralisées, qui se dérouleraient en partie au niveau local.

Les négociateurs gouvernementaux rencontraient hier

VOIR PAGE A 10: NÉGOCIATIONS

■ Autres informations en page A 4

**LE MONDE**  
Procès Clinton: au tour de Jordan à témoigner, page A 6



Mieux valait être sur deux pieds que sur deux roues.

1000 autobus de la STCUM hors circuit

JUDITH LACHAPELLE  
LE DEVOIR

**C**e n'était pas le verglas de 1998 mais les précipitations d'hier matin ont causé autant, sinon plus de problèmes sur les routes. La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal a connu l'une des pires heures de pointe de son histoire quand la grande majorité de sa flotte d'autobus s'est retrouvée immobilisée, incapable de rouler un centimètre de plus sans dérapier.

Dès 7h15, la STCUM dénombreait déjà une trentaine de collisions impliquant ses véhicules. La situation allant de mal en pis, la Société a conseillé à ses chauffeurs de s'immobiliser s'ils jugeaient leur trajet trop dangereux. C'est ainsi qu'entre 7h45 et 9h15, 1080 véhicules étaient immobilisés, soit 80% de la flotte en service ce matin-là. Le service de transport adapté a aussi été suspendu, sauf en ce qui concerne les déplacements de nature urgente.

Dame Nature a donc joué un très vilain tour aux usagers du transport en commun, mais la «complicité» des cols bleus en débrayage spontané (lire texte ci-contre) n'a fait qu'empirer la situation. Ce n'est que vers 9h30 que les autobus ont recommencé à rouler

VOIR PAGE A 10: STCUM

### Santé et union sociale

## Aux premiers ministres de trancher la question

«Je veux savoir à quoi m'en tenir et eux aussi», dit Jean Chrétien

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

**L**es négociations sur l'union sociale et la santé ont atteint un seuil critique que ne peuvent franchir les ministres responsables. Il revient maintenant aux premiers ministres de prendre les choses en main et de trancher la question, croit le premier ministre Jean Chrétien, qui a convié ses homologues provinciaux à une réunion demain à Ottawa.

Le premier ministre Chrétien estime que «le temps est venu de réunir [les premiers ministres] et de voir si on peut aller de l'avant ou non. [...] Je veux savoir à quoi m'en tenir et eux aussi».

«Arrive un moment où vous devez prendre une décision, et tout le monde reconnaît que le temps est venu de prendre une décision parce que les ministres n'ont pas fait d'autres progrès», a-t-il ajouté à la sortie du conseil des ministres.

Tous les premiers ministres ont accepté l'invitation de M. Chrétien, y compris Lucien Bouchard. Leur réponse ne surprend guère puisqu'ils avaient eux-mêmes demandé une telle rencontre peu avant Noël. Jean Chrétien

n'en voyait pas la nécessité et avait refusé. Il a changé d'idée à la suite de la dernière rencontre ministérielle, tenue à Victoria la semaine dernière. Il a expliqué hier qu'il est devenu apparent que certains ministres provinciaux n'avaient pas le mandat de trancher certains points particuliers et, par conséquent, de conclure une entente destinée à baliser le pouvoir fédéral de dépenser et à mieux coordonner l'élaboration des politiques sociales.

Une source provinciale est du même avis. La rigidité des mandats donnés aux fonctionnaires et aux ministres ne permettait pas certains compromis, d'où l'intérêt que leurs patrons entrent en scène, dit-il.

Jean Chrétien ne nie pas qu'un échec soit possible mais Ottawa espère un accord global ou partiel, ou, au minimum, une relancée des pourparlers qui se sont enlisés depuis la

rencontre de Victoria. «[Les premiers ministres] reconnaissent qu'on ne peut pas parler sans cesse. Il y a assez de choses sur la table pour espérer obtenir un très bon accord. On ne sait jamais, on peut échouer. Mais je n'espère pas un échec. J'ai convoqué

VOIR PAGE A 10: CHRÉTIEN

**POLITIQUE**  
Santé et union sociale au menu de Charest, page A 5



**LES ACTUALITÉS**  
Chasser les oies blanches au printemps pour les préserver, page A 2

## • LES ACTUALITÉS •

Reconnu coupable  
de blanchiment d'argent

### Le juge Flahiff interjette appel

LE DEVOIR

Le juge Robert Flahiff, reconnu coupable de blanchiment d'argent le 25 janvier dernier par la Cour du Québec, en appelle du verdict.

Robert Flahiff a déposé un avis d'appel hier en Cour d'appel du Québec. Dans leur requête pour permission d'en appeler de la condamnation, les avocats de Robert Flahiff, qui font référence à divers «abus de procédure», contestent principalement l'importance accordée au témoignage du trafiquant de drogue Paul Larue, devenu délateur. Robert Flahiff, qui doit revenir en cour le 8 février pour les représentations sur sentence, demande à la Cour d'appel de l'acquiescer et d'ordonner la tenue d'un nouveau procès.

Robert Flahiff avait été trouvé coupable de trois chefs d'accusation relatifs au blanchiment de 1,7 million provenant du trafic de drogue. Le jugement concerne des activités de Robert Flahiff entre 1989 et 1991, alors qu'il était avocat. C'est la première fois dans l'histoire de la magistrature canadienne qu'un juge d'un tribunal d'instance fédérale est reconnu coupable d'accusations aussi graves.

Le Conseil canadien de la magistrature a d'ailleurs entamé une enquête pour voir s'il y aurait lieu de réclamer la destitution du juge.

Pour l'instant, Robert Flahiff, même s'il ne siège pas, conserve son titre de juge et son salaire annuel de 175 800 \$.

### Lorraine Pagé subira son procès fin avril

PRESSE CANADIENNE

La présidente la Centrale de l'enseignement du Québec, Lorraine Pagé, âgée de 52 ans, subira son procès pour vol à l'étalage les 29 et 30 avril prochains. C'est ce qui a été décidé hier à la Cour municipale de Montréal.

Par l'intermédiaire son avocat, Mme Pagé a demandé à la cour de bien vouloir devancer la tenue de son procès si d'autres dates plus rapprochées devenaient disponibles. La cour a promis de faire diligence.

Le geste reproché à la syndicaliste, le vol d'une paire de gants, se serait produit le 10 décembre dans le magasin La Baie de Place Versailles, dans l'est de Montréal. Peu après, les journaux en faisaient leur manchette.

Après s'être réfugiée dans le mutisme durant quelques jours, Mme Pagé avait tenu une conférence de presse, encadrée de dirigeants de la CEQ, pour dire qu'elle avait bien l'intention de demeurer à son poste dans l'intervalle.

À cette occasion, Mme Pagé avait pleuré en évoquant les répercussions de cette histoire sur sa famille immédiate, ses filles, frères et sœurs.

## Chasser les oies pour les préserver

Ottawa autorisera une récolte printanière exceptionnelle

Le troupeau de grandes oies des neiges, que la migration annuelle concentre dans le corridor Montmagny-Cap-Tourmente, approche du point d'implosion, c'est-à-dire du moment où le troupeau, atteint de surpopulation, s'autodétruit avec les habitats qui le font survivre. Un seul remède avant qu'il ne soit trop tard, disent les experts: ramener avant l'été les sauvagins aux champs pour les chasser.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Environnement Canada se propose de rompre avec une vieille tradition en amorçant le processus réglementaire qui devrait déboucher sur une première chasse printanière à la grande oie des neiges, une initiative mise en place d'urgence afin de sauver ce cheptel des séquelles parfois irréversibles de la surpopulation.

Pour ménager les susceptibilités et atténuer les réactions des animalistes, Environnement Canada parle d'une «récolte de conservation printanière», une précaution qui illustre une des causes du problème, la réduction de la récolte annuelle depuis 15 ans, due en partie à la mauvaise image de la chasse et des chasseurs sur qui repose paradoxalement le sort de cette espèce.

La gravité de la situation est telle que les gouvernements canadien, américain et mexicain ont décidé de déroger au traité nord-américain sur les oiseaux migrateurs afin d'autoriser cette récolte printanière en permettant, de surcroît, des méthodes jusqu'ici interdites en raison de leur efficacité, comme l'appâtage et l'utilisation d'enregistrements des oiseaux eux-mêmes. La limite de prises quotidiennes passera ainsi, si le règlement en consultation est approuvé, de 12 à 20 oies par jour et la limite de possession, de 36 à 60 oies par permis.

Selon les conclusions du comité d'experts tripartite remises récemment à Environnement Canada, «il existe présentement un sérieux problème de surpopulation de la grande oie des neiges: cette surabondance pourrait menacer l'intégrité de ses habitats ainsi que celle des autres communautés biologiques qui les partagent à moins que des mesures immédiates soient prises pour freiner cette expansion démographique.»



ARCHIVES LE DEVOIR

La surpopulation des grandes oies a atteint un niveau tel qu'elle menace la survie même de ces oiseaux.

En 1965, on dénombrait tout juste 50 000 grandes oies des neiges dans le corridor migratoire qui passe par le Québec. Le troupeau en compte plus de 800 000 et atteindra un million l'an prochain. Avec un taux d'augmentation de 9 % par année, il doublera d'ici 2008, si ce n'est pas avant, précisait hier Paul Milot, d'Environnement Canada.

Les chasseurs québécois récoltaient dans les années 70-85 quelque 50 000 des 70 000 oies annuellement abattues sur le parcours migratoire de cette espèce. Cela correspondait à environ 24 % du troupeau, ce qui était comblé aussitôt par la reproduction annuelle.

Mais la mauvaise image qu'on fait maintenant aux chasseurs, le désintéressement des jeunes pour cette activité présentée par les animalistes comme immorale, voire comme un crime contre l'environnement, l'augmentation des formalités administratives fédérales régissant l'acquisition des armes à feu, la réglementation d'Environnement Canada forçant l'usage de la bille d'acier, qui a rendu désuets la plupart des vieux fusils de chasse, tout cela a réduit en 25 ans de moitié le nombre de sauvagins au Québec. Cela explique

que la récolte annuelle des oies se situe désormais à 12 % plutôt qu'à 24 %, ce qui a provoqué une hausse exponentielle de la population d'oies blanches.

Par ailleurs, les oies ont profité des refuges et réserves créés à leur intention et découvert des aires d'alimentation dans les champs des cultivateurs, qui ont appuyé l'augmentation de leur population.

La «surpopulation» qui s'annonce, si on ne stabilise pas l'expansion du troupeau, va, selon les experts, déboucher sur ce qui est arrivé au troupeau de la petite oie des neiges, au centre du Canada. Les carences alimentaires suscitées par le broutage excessif des espèces végétales à la base de la diète des oies ont provoqué la déchéance du troupeau et même menacé des espèces cousines qui partagent le même territoire: maladies, diminution du poids, baisse de la reproduction, etc. Avec parfois des séquelles presque irréversibles.

C'est pour éviter d'en arriver là qu'Environnement Canada propose donc d'ajouter une chasse printanière à la chasse d'automne, qui se déroulerait aux champs entre le 15 avril et le 30 mai dans le corridor fluvial. La région du lac Saint-Pierre, intensément visitée par les observateurs de la migration, ne sera toutefois pas ouverte à la chasse pour ne pas déranger les oiseaux, ce qui ne serait toutefois pas incompatible avec une chasse aux champs à l'arc.

### Verdun et ses cols bleus sont rappelés à l'ordre

LOUISE LEDUC  
LE DEVOIR

Quoique la Ville de Verdun estime que les différends qui l'opposent à ses cols bleus sont de moins en moins nombreux, le Conseil des services essentiels a encore dû ramener à l'ordre les deux parties et les inviter à mettre de l'eau dans leur vin.

Pour les résidents de Verdun, la difficile journée d'hier n'avait rien d'inhabituel. En fait, ils ont eu droit à des services plus décentes qu'à l'habitude de leurs cols bleus qui, depuis le début du mois de janvier, transportent leurs griefs syndicaux dans la rue et ne se pressent pas pour ramasser la neige.

Dans sa plus récente décision, rendue lundi soir, le Conseil des services essentiels s'est penché sur trois questions. Dans un premier temps, il a appelé la Ville de Verdun à se montrer plus discrète dans la surveillance

exercée par des agents de sécurité sur les employés municipaux. Dans un second temps, Verdun a aussi été invitée à faire plus attention dans la distribution de ses paies, les quelques erreurs dénoncées par le syndicat contribuant à alourdir le climat. Enfin, le Conseil des services essentiels a encore une fois rappelé au syndicat qu'il lui fallait fournir du personnel qualifié lorsque la Ville fait appel à ses employés.

Le Conseil des services essentiels a aussi constaté, et consigné dans sa plus récente décision, que l'opération d'enlèvement de la neige a été interrompue de façon concertée par l'ensemble des salariés affectés aux travaux prévus à l'entente sur les services essentiels vers 15h le vendredi 22 janvier. Or, rappelé-on, il restait alors de la neige à ramasser d'un côté de la rue sur les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Avenues, à la suite d'une accumulation de plus de vingt centimètres provenant de plusieurs tempêtes.

Gaétan Laberge, directeur général de la Ville de Verdun,

accueille sans sourcilier cette dernière décision du Conseil des services essentiels. «Nous avons déjà obtenu de lui deux ordonnances et ça ne change pas grand-chose: le ramassage de la neige se fait toujours une semaine trop tard.»

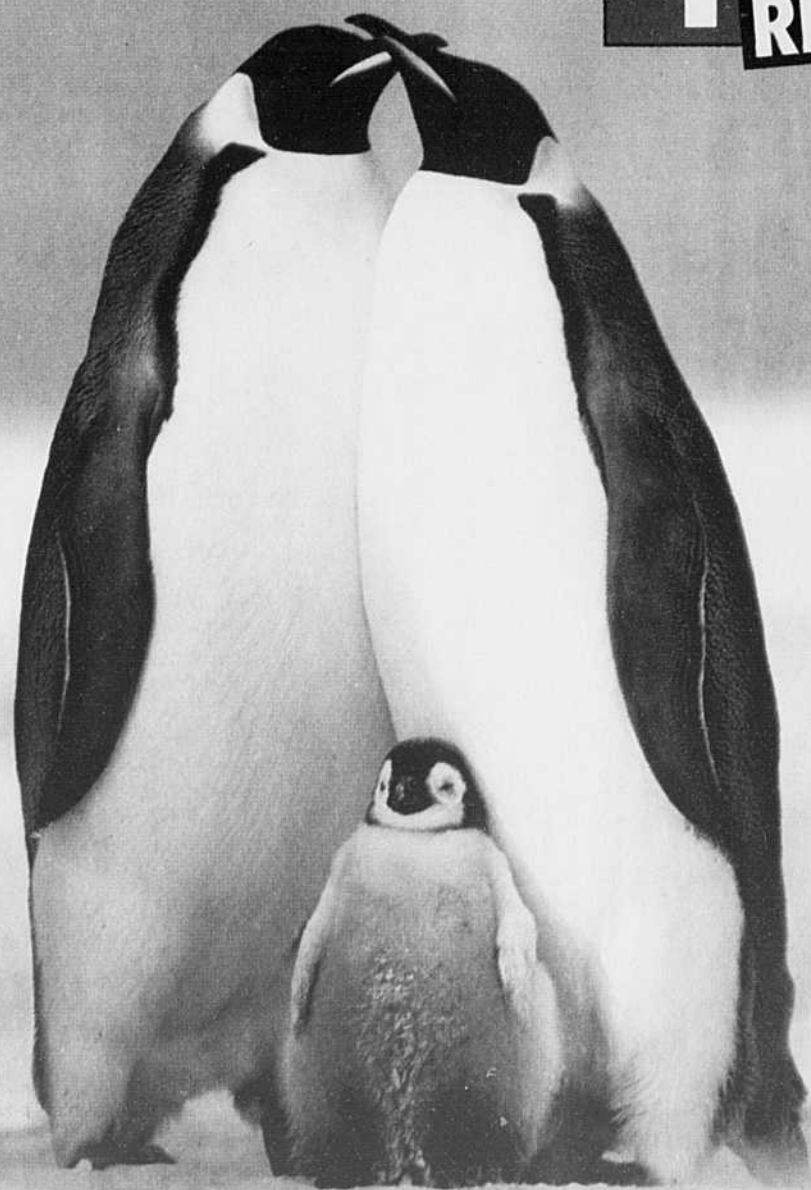
De plus, la Ville a recensé depuis le début du conflit 380 actes de vandalisme, allant de pneus crevés aux radiateurs endommagés. Selon M. Laberge, les différends se règlent un à un. Ceux qui subsistent sont cependant profonds et ont récemment amené «le médiateur Fernand Matteau, du ministère du Travail, à se retirer du dossier parce qu'il se croyait incapable de favoriser un rapprochement».

Parmi les désaccords qui subsistent, la volonté de la Ville d'abolir certaines fonctions devenues désuètes — comme celle de forgeron — est au cœur du problème, selon M. Laberge.

Il n'a pas été possible d'obtenir le point de vue du syndicat, ses représentants ne nous ayant pas rappelés. Les cols bleus de Verdun sont en grève depuis le 1<sup>er</sup> octobre.

Se mettre à l'abri  
est un réflexe  
tout à fait naturel.

PROFITEZ D'UN  
**BONI**  
D'INTÉRÊT  
DE 1%  
REER



Diversifiez votre portefeuille  
tout en protégeant  
votre capital.

Tous les conseillers financiers le disent: un portefeuille équilibré comporte une part de placements entièrement garantis. Placements Québec vous offre une gamme de produits dont le capital est garanti sans limite par le gouvernement, même au-delà du montant maximum de 60 000 \$ et du terme de cinq ans prévus par l'assurance-dépôts. De plus, aucuns frais de gestion ne viennent réduire leurs rendements.

#### OBLIGATIONS SÉCURI- DU QUÉBEC

• Taux d'intérêt avantageux garantis pour les 18 premiers mois.

• Remboursables tous les six mois à leur pleine valeur sans perte d'intérêt, permettant ainsi de profiter d'éventuelles hausses de taux d'intérêt.

• Disponibles pour tout montant égal ou supérieur à 250 \$.

**5,00%**  
POUR LA PREMIÈRE ANNÉE

#### OBLIGATIONS BOURSIÈRES DU QUÉBEC

• Rendement lié à l'indice XXM<sup>®</sup> de la Bourse de Montréal créé pour représenter le marché canadien des actions. Il se compose de 25 titres inscrits à au moins 2 bourses canadiennes.

• Capital protégé sans limite, peu importe l'évolution du marché boursier grâce à la garantie du gouvernement du Québec.

• Échéances de cinq et dix ans donnant accès au potentiel de croissance à long terme du marché boursier.

• Disponibles pour tout montant égal ou supérieur à 1 000 \$.

#### OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF DU QUÉBEC

• Taux garantis pour chacune des dix prochaines années.

• Remboursables sans pénalité, chaque année à leur date anniversaire.

• Intérêts réguliers ou composés.

• Intérêts réguliers versés annuellement pour un achat minimum de 1 000 \$ ou mensuellement pour un achat minimum de 10 000 \$.

**5,00%**  
POUR LA PREMIÈRE ANNÉE

Pour plus de renseignements ou pour vous procurer vos obligations, c'est tout simple: appelez sans frais un de nos agents d'investissement du lundi au vendredi, de 8h à 20h, et tous les samedis de février, de 10h à 16h, au 521-5229 pour la région de Québec ou au 1 800 463-5229.

\* Un boni d'intérêt de 1% la première année est applicable sur tout achat (effectif) au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 1999 d'Obligations Sécuri- et d'Obligations à Taux Progressif de Placements Québec. Le montage des Finances peut mettre fin au boni en tout temps. \*\* Taux incluant le boni d'intérêt REER de 1%. Le montage des Finances peut modifier les taux qui seront offerts sur les prochaines émissions. \*\*\* L'indice XXM<sup>®</sup> est une marque de commerce déposée de la Bourse de Montréal qui octroie une licence de son emploi, mais qui ne perçoit ni s'occupe de la présente publicité en aucune manière. La Bourse de Montréal se réserve le droit en tout temps de modifier son indice XXM<sup>®</sup>, sa composition, sa méthode de calcul ou son nombre de titres et de secteurs industriels. La Bourse de Montréal n'est aucunement responsable des fluctuations de son indice XXM<sup>®</sup>.

**PLACEMENTS  
QUÉBEC**

Notre intérêt à tous

www.placementsqc.gouv.qc.ca



# LE DEVOIR

# MONTREAL

La toile du stade ne sera pas prête le 15 février

## Birdair déclare forfait

JUDITH LACHAPELLE  
LE DEVOIR

La firme Birdair s'est rendue à l'évidence: elle ne peut garantir que le toit du Stade olympique sera réparé le 15 février, comme elle s'était auparavant engagée à le faire auprès de la Régie des installations olympiques.

Dans une lettre qu'elle a fait parvenir aux dirigeants de la RIO, la firme new-yorkaise affirme qu'à cause des délais pour le déneigement de la toiture, elle ne peut promettre que le morceau de toile pourra être remplacé dans les délais prévus. Pourtant, Birdair disposait d'un délai qu'elle jugeait largement suffisant et y a deux semaines pour réparer et garantir la solidité du toit. Hier, André Huberdeau, vice-président au développement et aux affaires à la RIO, ignorait pour quoi exactement le délai ne pouvait être respecté si les ingénieurs de Birdair ont pu monter sur le toit pour examiner la déchirure et quand la

RIO recevrait un rapport préliminaire sur les causes de la déchirure.

La RIO concentrait plutôt ses efforts sur l'aménagement de ses aires intérieures pour recevoir les salons de l'habitation, des véhicules récréatifs et du plein air qui, la RIO l'a confirmé, n'auront pas lieu sous la toile. La Régie doit donc investir quelque 900 000 \$ pour transformer le stationnement B 1 et les «grandes hauteurs», situées sous les gradins, en hall d'exposition «semblables à la Place Bonaventure», mentionne André Huberdeau.

«Qui, c'est un investissement majeur pour la RIO, admet le vice-président. Mais on sauve les salons qui ont un impact économique énorme. Quand on pense que les vendeurs de portes et fenêtres font 50 % de leurs ventes au salon de l'habitation... Si on ne le faisait pas, on mettrait en péril des PME.» Et les 900 000 \$, précise André Huberdeau, s'ajoutent aux réclamations que fera la RIO à Birdair...

## Une campagne coûteuse pour les aspirants maires

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

La dernière campagne électorale montréalaise a coûté cher aux aspirants maires. Les partis politiques de Jean Doré et de Jacques Duchesneau ont accumulé à eux deux une dette d'environ un demi-million.

Comme le révèlent les rapports financiers déposés au représentant du Directeur général des élections du Québec (DGE), l'Équipe Montréal de M. Doré a été incapable de payer au 31 décembre dernier 62 de ses fournisseurs de biens et de services, et ce, pour un total de 234 671,97 \$. Il s'agit entre autres de son directeur des communications et de son attachée de presse (1170 \$) et, de façon plus importante en ce qui concerne les sommes à rembourser, le Receveur général du Canada (4746,04 \$) ainsi que Revenu Québec (6123 \$), Super Impressions (32 723,47 \$), Bell Québec (19 905,18 \$) et Lili Côté (17 525,13 \$). Mme Côté est la publiciste qui a écrit la chanson-thème de la campagne d'Équipe Montréal, qui avait coûté, assurait-on à l'époque, 3000 \$.

Le parti Nouveau Montréal a réussi à présenter un bilan équilibré avec 545 785,55 \$ de revenus et de dépenses. Or le chef Jacques Duchesneau reconnaît que sa formation politique a une

dette d'environ 300 000 \$ qu'il tentera d'éponger par une campagne de financement au printemps.

Ce n'est que lorsque les partis présenteront leur bilan annuel à la fin du mois de mars qu'il sera possible de détailler les emprunts contractés par chacun des partis. Entre-temps, Équipe Bourque/Vision Montréal présente même un surplus de 10 000 \$, ayant encaissé 543 983,06 \$ et dépensé 53 892,75 \$. Une vérification comptable pointue a été enclenchée. En plus du rapport financier électoral, les partis politiques devaient fournir toutes les pièces justificatives. Le représentant du DGE a renvoyé le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) faire ses devoirs puisqu'il avait fourni les chèques, factures, reçus sans classement.

Le RCM a fait une campagne modeste, écorché par plus de six mois de guerres internes. Il a dépensé 182 421,54 \$, soit 14 000 de plus que les sommes recueillies. La Coalition démocratique de Montréal a dépensé 27 253,83 \$ et a traîné une dette de 3041,69 \$ qu'elle a payée fin janvier.

Comme le stipule la loi électorale, les partis ayant obtenu 20 % et plus des voix district par district ainsi qu'au niveau de la course à la mairie bénéficieront d'un remboursement de 50 % de leurs dépenses.

## Un étudiant intente un recours collectif contre la STCUM

LOUISE LEDUC  
LE DEVOIR

Un étudiant en criminologie de l'Université de Montréal, François Dumoulin, vient de déposer à la Cour supérieure un recours collectif contre la STCUM. Ce faisant, M. Dumoulin espère représenter les 150 000 usagers potentiellement lésés par le retrait des 360 autobus à plancher bas en janvier et la détérioration subséquente du service. La somme exigée: 66 \$, pour lui et pour chacun des autres usagers.

François Dumoulin, candidat dans Côte-des-Neiges lors des dernières élections municipales sous la bannière de Parti Montréal 2000, réclame 16 \$ en guise de remboursement pour sa carte CAM ainsi qu'une somme de 5 \$ par jour pour les inconvénients subis.

Son avocat, M<sup>e</sup> Paul Unterberg, explique que le circuit d'autobus qu'utilisait son client a été supprimé au plus fort de la crise à la STCUM. «Au lieu de ralentir le service sur l'ensemble du réseau, la STCUM a préféré abandonner complètement certains circuits. Résultat: pendant dix jours, M. Dumoulin a été privé de l'autobus qu'il utilise quotidiennement pour aller à l'université.» M<sup>e</sup> Unterberg estime à 340 000 le nombre habituel de détenteurs du laissez-passer mensuel de la STCUM. «De ce nombre, 40 % utilisent l'autobus, ce qui nous incite donc à croire que 150 000 usagers pourraient potentiellement faire partie de notre recours collectif.» Se-

lon la mécanique du recours collectif en application au Québec, tous les usagers touchés sont automatiquement inclus et n'ont pas à s'inscrire d'aucune façon. À l'inverse, pour s'en exclure, ils doivent faire leurs propres démarches.

Comme l'explique M<sup>e</sup> Unterberg, il n'est pas rare que les juges, lorsque appelés à prendre une décision concernant tant de gens, décident tout simplement de verser les sommes exigées à des organismes de charité. «C'est qu'il ne sera pas facile de retracer les détenteurs de la CAM et, pire, ceux qui achètent leur billet à l'unité», rappelle M<sup>e</sup> Unterberg. Conscient de la difficulté de l'entreprise, M<sup>e</sup> Unterberg suggère aussi la réduction du prix des titres de transport en commun pendant une certaine période ou l'accroissement du service. Michel Bédard, chef de Parti Montréal 2000, derrière toute l'affaire, rappelle qu'il a déjà fait des représentations auprès de la STCUM, lors de son conseil d'administration de mardi dernier. «Or s'ils avaient été saisis à l'avance de notre plainte, ils ne nous avaient même pas inscrits à l'ordre du jour», s'insurge Michel Bédard, qui s'attend à un règlement hors cours si la Cour supérieure accepte d'entendre la cause.

Du côté de la STCUM, la porte-parole, Odile Paradis, ignorait hier le dépôt du recours collectif mais elle était bien au courant de la plainte initiale. «Nous avons promis de rendre une décision avant le 5 février», a-t-elle dit.

## Où étaient les cols bleus ?



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

SACS VERTS, boîtes de carton, ordures malodorantes ou tout simplement encombrantes ont patiemment attendu qu'un éboueur passe les ramasser, hier, alors que la chaussée était transformée en véritable patinoire.

## La politique du transport d'écoliers

# Les dissidents du MEMO s'allient aux catholiques pour battre De Courcy

PAULE DES RIVIÈRES  
LE DEVOIR

Les cinq dissidents du parti au pouvoir à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) se sont alliés à leurs ennemis traditionnels, les commissaires du Regroupement scolaire professionnel (RSC), afin de faire adopter leur position sur le transport d'écoliers. Dur coup pour Diane De Courcy.

«C'est assez bizarre de s'unir puisqu'on vient à peine de sortir d'une campagne électorale au cours de laquelle nous voulions mutuellement nous éliminer de la carte», résume Adeline d'Opéra, du RSC, qui soumettra la semaine prochaine une proposi-

tion sur le transport, conjointement avec Guy Vidal, du MEMO. «Mais cette question va au-delà de la partisanserie», ajoute-t-elle.

Essentiellement, la proposition, qui a toutes les chances d'être adoptée puisque l'alliance réunira 11 commissaires, contre 10 autour de Mme De Courcy, vise à décréter un moratoire d'un an sur certains aspects de la politique de transport, surtout pour permettre aux anciennes écoles protestantes, dont les enfants étaient disséminés à travers l'île, de s'ajuster à une politique d'écoles de quartier.

La politique sur le transport d'écoliers sera à l'ordre du jour pour une troisième réunion d'affilée. Jusqu'à présent, les cinq dissidents du

MEMO — M. Vidal, Robert Cadotte, Luc Gaudette, Colette Provost et Marcellin Noël — ont réussi à faire bloquer la proposition de Mme De Courcy.

La politique de transport de la CSDM vise à ajuster les circuits d'autobus au nouveau territoire de la commission, qui n'est plus le même depuis la restructuration du 1<sup>er</sup> juillet dernier. La présidente, Diane De Courcy, prône l'école de quartier et demande aux enfants de fréquenter l'école la plus près de leur lieu de résidence.

Les commissaires dissidents et ceux dirigés par Michel Pallascio estiment que trop d'enfants auraient été bousculés avec la proposition de

l'exécutif. Ils ont été plus particulièrement sensibles aux arguments des parents des anciennes écoles protestantes qui craignent la mort de leur école si elle devient une «école de quartier» avant qu'un nouveau territoire ne lui soit attribué.

Le commissaire du MEMO, Guy Vidal, trouve pour sa part complètement «aberrant» que sa présidente veuille abolir le transport d'écoliers pour deux écoles à vocation particulière, soit Fernand-Seguin et l'École-atelier. Il s'appuie sur la promesse électorale du MEMO et croit qu'en abolissant le transport, ce sont les enfants les plus défavorisés qui seront privés d'une école qui répond à leurs aspirations.

## Appel au respect de la dignité humaine

# Un avis de décès inusité suscite des réactions

JUDITH LACHAPELLE  
LE DEVOIR

L'avis de décès de Carmélita Trachy, paru lundi dans nos pages, ressemblait aux autres avis publiés dans cette rubrique du journal. À l'exception d'un paragraphe, qui en a fait sursauter plus d'un...

«Au lieu d'envoyer des fleurs, S.V.P., faites parvenir une lettre au ministre de la Santé demandant d'améliorer rapidement nos services de santé afin

qu'aucune autre personne ayant payé des taxes pendant 93 ans doive passer deux jours sur une civière dans un corridor à l'urgence, sans intimité et sans dignité!»

«On a eu énormément de réactions», confie Errol Trachy, le neveu de la dame de 93 ans décédée jeudi dernier à l'hôpital Royal-Victoria. Des journaux ont même refusé de publier l'avis, jugeant celui-ci «trop politique et controversé», selon M. Trachy. Pourtant, celui-ci dit ne pas

avoir voulu en faire un geste politique et médiatique. Il a simplement voulu dénoncer une situation que la société semble tolérer.

Personne ne devrait être confiné dans un corridor d'hôpital lorsqu'il est hospitalisé, dénonce Errol Trachy. Sa tante, précise-t-il, a quand même reçu les soins requis pour son état pendant les heures où elle a attendu à l'urgence et les deux jours où elle est restée dans le corridor pendant son hospitalisation. N'empêche. «Je sais que ça se

produit, ça fait deux ans qu'on entend parler, mais quand ça arrive, on est complètement impuissant», dit-il en rappelant que sa tante, «une citoyenne exemplaire de 93 ans, qui a travaillé toute sa vie», n'est pas décédée à cause de son séjour dans le couloir. «Mais j'ai l'impression qu'on l'a laissée tomber.»

«On en parle, on en parle, mais on l'accepte. Pourquoi? Quand on est jeune, on peut mieux le supporter, mais les aînés...»

## Commission du développement urbain de Montréal

### Étude publique

Vous êtes invités à participer à la prochaine assemblée de la commission.

Date: Le mercredi 10 février 1999  
Lieu: 275, rue Notre-Dame Est  
Hôtel de ville, salle du conseil (Station de métro Champ-de-Mars)  
Heure: 19 h

Lors de cette assemblée, vous pourrez:

- obtenir des renseignements sur les projets de règlement inscrits à l'ordre du jour;
- poser des questions et exprimer votre opinion sur ces projets.

La commission recevra vos commentaires et formulera des recommandations au comité exécutif.

L'ordre du jour comprend les projets de règlements suivants, soumis par le comité exécutif:

- 3.1 Modification au règlement concernant la construction et l'occupation d'une station-service incluant un dépanneur ainsi

qu'une aire de restauration, sur un terrain situé au 180, boulevard Crémazie Ouest, entre la rue Waverly et l'avenue de l'Esplanade, de manière à modifier l'implantation et la superficie du nouveau bâtiment projeté, la superficie de la marquise envisagée, la localisation des pompes à essence, l'emplacement de l'enclos à déchets ainsi que l'aménagement paysager (S 980489044) (district électoral d'Octave-Crémazie).

3.2 Modification au règlement concernant la transformation, à des fins de bureaux, du bâtiment portant le numéro 7240, rue Waverly, situé entre les rues Jean-Talon Ouest et de Castelnau, de manière à y autoriser l'agrandissement de la mezzanine (S 990489002) (district électoral de Jarry).

3.3 Autorisation d'occuper, à des fins éducatives (rattrapage scolaire), le deuxième étage du bâtiment portant le numéro 9315, 24e Avenue, situé à l'angle sud-est du boulevard des Grandes-Prairies (S 980383037) (district électoral de Jean-Rivard).

3.4 Autorisation d'occuper, à des fins de lieu de culte, selon une capacité maximale d'accueil de 35 personnes, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le numéro 5933, avenue du Parc, situé entre la rue Bernard et l'avenue Van Horne (S 980762058) (district électoral du Mile End).

3.5 Autorisation de construire un bâtiment de deux et trois étages, sur une partie du terrain de stationnement situé à l'angle sud-ouest du boulevard René-Lévesque Ouest et de la rue Drummond, et de l'occuper à des fins commerciales (restaurants, bar, café-terrasse, patinoire extérieure et stationnement intérieur) (S 980545048) (district électoral de Peter-McGill).

3.6 Modification au règlement relatif au Complexe Desjardins situé entre les rues Sainte-Catherine Ouest et Saint-Urbain, le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Jeanne-Mance, visant essentiellement à autoriser la réduction de la largeur d'une section du passage souterrain menant à la Place-des-Arts, de manière à ainsi permettre

## MONTREAL c'est toi ma ville!

l'implantation d'espaces commerciaux de part et d'autre d'un tronçon de ce passage (S 980545085) (district électoral de Saint-Jacques).

3.7 Autorisation d'occuper, à des fins de maisons de chambres et pension pour un maximum de 22 personnes âgées autonomes, les bâtiments portant les numéros 5150 à 5162, avenue Bourret, situés à l'angle sud-ouest de l'avenue Westbury (S 980545074) (district électoral de Victoria).

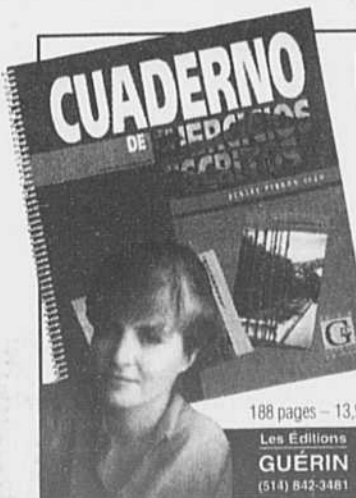
Renseignements sur les dossiers et sur les prochaines assemblées:

Service des relations avec les citoyens 333, rue Saint-Antoine Est, bureau 520

872-8265

N.B. La documentation complète est disponible pour consultation dans tous les bureaux Accès Montréal.

Le greffier,  
M<sup>e</sup> Léon Laberge



Denise PERRON LUGO

Cuaderno de ejercicios escritos

Ne cesse d'accroître sa popularité.

188 pages — 13,90 \$  
Les Éditions GUÉRIN  
(514) 812-3481  
En vente dans toutes les librairies

# LES NÉGOCIATIONS DU SECTEUR PUBLIC

Éducation

## Des syndiqués surpris et déçus

Le gouvernement demande de la souplesse aux fins de la réforme

Le gouvernement veut poursuivre sa réforme de l'éducation. Dans ce but, il demande aux syndicats représentant tous les travailleurs du milieu scolaire de faire preuve de souplesse.

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Les enseignants, les professionnels et le personnel de soutien se disent surpris et déçus des offres patronales faites hier lors du lancement des négociations des secteurs public et parapublic. Les représentants syndicaux du milieu scolaire québécois attendaient des réponses substantielles à leurs demandes déposées au cours des derniers mois. Ils devront maintenant se présenter devant leurs membres avec des demandes patronales de souplesse et de décloisonnement des conventions collectives.

«Après neuf mois d'attente, c'est plutôt décevant de se retrouver devant un tel dépôt, confus et incomplet», a lancé le président de la Fédération des syn-

dicats de l'enseignement, Luc Savard. Ce syndicat affilié à la CEQ représente la totalité des enseignants des commissions scolaires, soit 75 000 membres.

En fait, les négociateurs patronaux ont eu le mandat de trouver des assouplissements aux conventions collectives au cours des présentes négociations. Ils veulent décentraliser ces pourparlers afin de trouver des solutions qui, ajoutent-ils, conviendront mieux aux écoles dans leur projet éducatif.

Il ne s'agit pas d'effectuer de la récupération, disent-ils, sans grandes économies en vue, donc, mais ils veulent clairement toucher à ce que la CEQ (Centrale de l'enseignement du Québec) considère comme intouchable, soit la tâche des enseignants. Localement, les écoles pourraient donc décider de

changer le nombre d'élèves par classe ou le nombre d'heures d'enseignement par semaine.

En décentralisant les négociations en éducation, le gouvernement aimerait réussir à aménager le temps de travail selon des projets précis. Cette discussion sur la tâche au niveau local permettrait, par exemple, une souplesse telle que certains enseignants auraient des horaires différents.

Même s'ils se disent prêts à certaines discussions décentralisées, les enseignants veulent maintenir la table centrale de négociations.

«Jamais nous n'accepterons une décentralisation tous azimuts, a déclaré Luc Savard. Cela ne doit pas menacer le filet de qualité des services.»

Les enseignants rejettent une autre demande gouvernementale, un montant récurrent de 26,8 millions. Il s'agit d'une somme qui faisait partie, il y a deux ans, de l'entente entre la CEQ et le gouvernement sur le programme de départs à la retraite. Ces 26,8 millions correspondent aux sommes non récurrentes qu'avaient alors consenties les enseignants et

que le gouvernement souhaite maintenant rendre récurrentes.

Les syndicats représentant les professionnels et le personnel de soutien en éducation ne sont pas plus chauds à l'idée d'une décentralisation des négociations qui affaiblirait le rapport de force, disent-ils. Dans certaines commissions scolaires, il ne resterait plus que quelques dizaines de ces employés à la suite des restructurations récentes.

Les professionnels des commissions scolaires étaient déçus, hier, du peu d'éléments de réponse contenu dans les offres patronales en ce qui a trait à leurs demandes syndicales de moratoire sur la réduction du personnel et d'un meilleur accès à la sécurité d'emploi. Affiliée à la CEQ, la FPPE a vu 917 de ses postes coupés au cours des dernières années.

Hier, le gouvernement a indiqué aux représentants syndicaux des professionnels des commissions scolaires qu'il était ouvert aux discussions à ce sujet, sans plus. Les représentants patronaux ont plutôt mis l'accent, là comme ailleurs, sur la nécessité de décentraliser 28 sujets de né-

gociation comme les relations de travail, les congés, les affectations et le perfectionnement. Cette décentralisation soutenue par les commissions scolaires serait souhaitée en fonction de la nouvelle carte scolaire.

Du côté du personnel de soutien, 22 000 à la CSN et 13 000 à la CEQ, on souligne qu'une négociation décentralisée mènera inévitablement à des iniquités au sein des écoles et des commissions scolaires. On pense que le gouvernement souhaite en arriver à une convention collective par commission scolaire et par syndicat, et on souligne que la loi 37 permet déjà des aménagements au sein des conventions collectives.

Les syndicats représentant les travailleurs scolaires s'entendent tous maintenant pour dire que les négociations risquent d'être très longues.

Mais, souligne-t-on de ce côté, le gouvernement risque de sauver quelques centaines de millions en adoptant dans plusieurs mois des conventions collectives dont les clauses représenteront, au bout du compte, quelques coûts additionnels.

Négociations décentralisées

## Les patrons de la santé espèrent

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les dirigeants des 550 établissements du réseau de la santé souhaitent des négociations décentralisées pour certaines dispositions des conventions collectives.

Les porte-parole des cinq associations d'employeurs l'ont clairement indiqué, hier en conférence de presse, le jour même où le gouvernement déposait ses offres normatives aux tables de négociation.

«Cela apporterait un souffle d'air frais dans les relations de travail», a dit Marie-Claire Daigneault-Bordeau, de l'Association des hôpitaux du Québec.

Cette dernière était accompagnée de la directrice générale des CLSC, Andrée Gendron, du directeur général des centres jeunesse, Pierre Lamarche, du directeur de l'Association des centres d'accueil privés, Jacques Renaud, et de la directrice de la Fédération des centres de réadaptation, Mireille Tremblay.

Mme Daigneault-Bordeau a expliqué que les salaires ou la sécurité d'emploi devaient être débattus à la table centrale des négociations.

Mais certaines matières, comme la gestion des remplacements, les mouvements de personnel à l'interne ou la gestion de la présence au travail, devraient être négociées au niveau de chaque établissement, a dit la porte-parole patronale.

Les négociateurs locaux sont beaucoup mieux placés pour gérer certaines situations comme, par exemple, les dates de vacances à être prises par deux employés qui sont conjoints.

«C'est le gros bon sens de négocier ces matières au niveau local et tout le monde en sortirait gagnant, a dit Mme Daigneault-Bordeau. Il faut adapter les conventions collectives aux besoins régionaux.»

Les circonstances apparaissent idéales pour un réajustement des conventions collectives au réseau tel qu'il est en 1999. Ces conventions collectives ont été conçues en 1989, mais le réseau de la santé a évolué depuis dix ans, a-t-elle fait valoir.

En formulant ces demandes, les parties patronales du secteur de la santé disent agir en accord avec le gouvernement et notamment avec le président du Conseil du trésor, le ministre Jacques Léonard.

«Le gouvernement est d'accord avec la décentralisation. Ce point de vue a été maintes fois affirmé par le gouvernement», a dit Mme Daigneault-Bordeau.

Les cinq regroupements patronaux regroupent la direction de 550 établissements du réseau de la santé, qui comptent 210 000 employés et gèrent des budgets annuels combinés de cinq milliards.

## La colère des syndicats est grande dans la santé

Des offres «indécentes et scandaleuses», disent les infirmières

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Au premier jour des négociations qui s'amorcent avec les salariés de l'État québécois, tant la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) que les principales fédérations syndicales englobant quelque 100 000 employés du réseau de la santé ont qualifié hier «d'indécentes et de scandaleuses» les offres gouvernementales déposées hier matin par Québec.

Un peu plus d'une heure après avoir pris connaissance de ces offres patronales, les représentantes des 47 500 infirmières membres de la FIIQ sont ressorties déçues et outrées. «C'est indécent et scandaleux. On ne tient aucunement compte des

préoccupations des infirmières et de la population face à la consolidation du réseau de la santé. Ce qu'on a entendu aujourd'hui, ce sont des préoccupations comptables. Jamais on a parlé de fardeau de tâches», a martelé hier Lina Bonamie, vice-présidente de la FIIQ et responsable des négociations.

La FIIQ se désespère de voir Québec passer sous silence l'épineuse question du fardeau de la tâche, alors que les infirmières en avaient fait, au même titre que la précarité d'emploi, la pierre angulaire de leurs demandes. Selon la fédération infirmière, les offres patronales ont pour seul objectif la décentralisation sauvage de la négociation et l'économie marginale de sommes reliées au remplacement du personnel mis en disponibilité dans la foulée de la réforme de la santé.

«On aurait pu créer 600 postes à temps complet avec les seules heures supplémentaires réalisées cette année. Mais tout ce dont on nous parle, c'est d'économies à réaliser avec 1000 employés en disponibilité, alors qu'en fait, seulement 200 d'entre eux sont aptes à reprendre le travail. Il n'y a aucune préoccupation face à ce que les malades disent», déplore Mme Bonamie.

Alors que 26 % des infirmières qui travaillent sont sur des listes de rappel, la FIIQ considère inacceptable le mutisme patronal à ce sujet. Quant à la décentralisation des négociations réclamée par Québec, elle ferait en sorte que «les infirmières d'un CLSC, d'un coin de rue à l'autre, d'un quartier à l'autre, auraient des conditions de travail différentes». «Pour nous, c'est inacceptable», tonne la vice-pré-

sidente de cette fédération.

Tout aussi vive, la réaction de la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN, qui regroupe 92 000 employés des CLSC, des centres jeunesse, des hôpitaux et des centres de soins de longue durée, traduit le même désarroi de la part de salariés qui ont l'impression d'avoir lourdement payé leur dû au gouvernement ces dernières années.

«Ca, pour nous, c'est une attaque frontale, une attaque majeure sur les matières importantes, notamment sur la sécurité d'emploi. Les conventions collectives ont été bâties depuis 30 ans pour lier les gens à des conditions de travail importantes. On est prêts à renouer ces droits, mais on est sûrement pas prêts à démolir tout cela. Le gouvernement s'abrite derrière la réforme pour récupérer des droits de gérance acquis au cours des 30 dernières années», a déclaré hier Pierre Lamy, vice-président de la FSSS de la CSN.

Dans un secteur où 55 % des emplois sont à temps partiel, à statut précaire ou occasionnel, cette fédération réclame aussi une stabilisation des postes dans le réseau de la santé. Or la décentralisation prônée par la par-

tie patronale ouvre plutôt des brèches dans la sécurité d'emploi, livrerait les employés à des échanges locaux et les exposerait à des disparités salariales inacceptables, estime Pierre Lamy.

«The sky is the limit!», affirme-t-il, notamment en ce qui a trait à la sécurité d'emploi. Dans certains mécanismes liés à l'octroi de postes aux personnes en disponibilité, on ne tiendrait même plus compte de l'ancienneté.»

Hier, les principales associations patronales que sont notamment l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec, l'Association de hôpitaux du Québec et l'Association des centres jeunesse du Québec ont fait front commun pour défendre le principe d'une négociation décentralisée (voir texte ci-contre). Les employeurs du réseau de la santé soutiennent que cette décentralisation n'affectera en rien les conditions salariales, la rémunération, les mouvements de personnel et la sécurité d'emploi. L'objectif caressé par les employeurs serait plutôt de faciliter le remplacement de personnel et d'adopter des modes de gestion mieux adaptés à la réalité des usagers.

## Un message d'amitié ou d'amour pour la Saint-Valentin

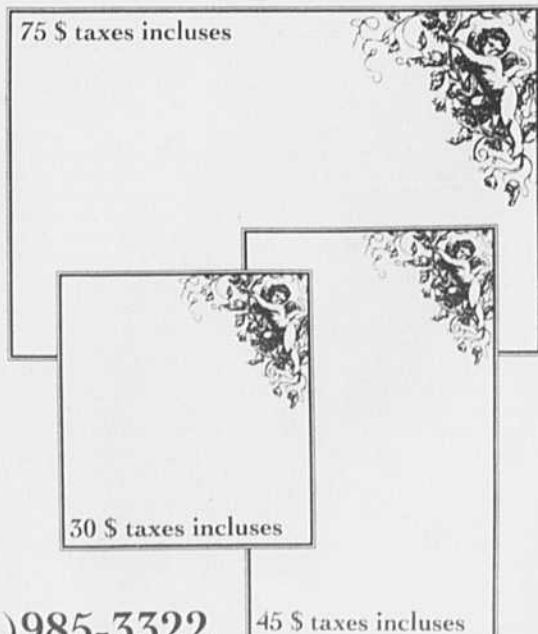
Tarif spécial Saint-Valentin  
Faites-nous parvenir votre texte  
par télécopieur: (514)985-3340  
ou par courrier:

LE DEVOIR

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 3M9

Les textes doivent  
être reçus avant 15h  
le jeudi 11 février

Trois exemples de dimensions



Le 14 février, offrez-lui  
une pensée spéciale  
pour la Saint-Valentin

Pour renseignements: (514)985-3322

Payable à l'avance, par carte de crédit.



SUPPLÉMENT DE REVENU  
GARANTI ET ALLOCATION  
AU CONJOINT

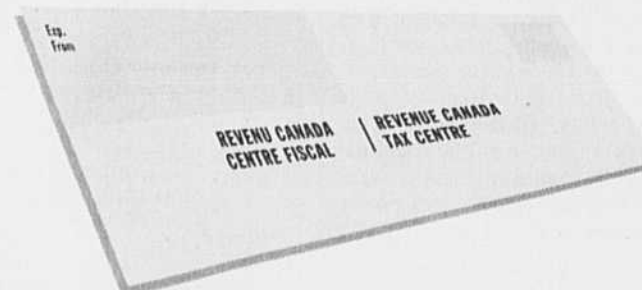
### Bonne nouvelle pour les aînés.

Il est maintenant plus facile de renouveler vos prestations.

Le gouvernement du Canada simplifie la procédure de renouvellement pour les aînés qui reçoivent le Supplément de revenu garanti ou l'Allocation au conjoint.

Les prestations d'un grand nombre de retraités seront renouvelées automatiquement au moment de remplir leur déclaration de revenus.

Vous trouverez dans votre courrier des renseignements sur la manière de renouveler.



Si vous n'avez pas reçu votre lettre d'ici le 15 février, veuillez communiquer sans frais avec Développement des ressources humaines Canada au 1 800 277-9915.

Si vous utilisez un ATME ou un télécopieur, veuillez appeler au 1 800 255-4786.



Développement des  
ressources humaines Canada

Human Resources  
Development Canada

Canada

TAPIS DÉCOR

CLAUDE BOUCHARD

-50%

SOLDE

INVENTAIRE

TAPIS MUR À MUR

Velouté, torsadé, berbère, sisal

CARPETTES

UNIES OU À MOTIFS

Azèque, oriental, moderne, sisal

100% lanoset, laine, pure soie

3645, boul. St-Joseph Est, Montréal (514) 729-0891

1090, rue Laurier Ouest, Outremont (514) 274-1090



réchauffez  
la planète

SUCO

Envoyez vos dons :  
3680, rue Jeanne-Mance  
Bureau 410  
Montréal (Québec)  
H2X 2K5  
(514) 982-6622  
1-800-471-SUCO  
www.suco.org

# LE DEVOIR

# POLITIQUE

La rencontre sur l'union sociale et la santé

## Bouchard ne veut pas que ça marche, croit Charest

Après des mois de domination dans les sondages, après une défaite électorale déprimante, se posait la question de savoir si Jean Charest allait revenir métamorphosé sur la scène politique. Il ne semble pas. Il a repris ses bravades à l'endroit des libéraux fédéraux et se propose d'entreprendre la prochaine session en dénonçant la détérioration des soins de santé. Seule la coiffure a changé.

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

Lucien Bouchard n'a pas du tout l'intention de s'entendre avec Jean Chrétien, ni sur l'union sociale, ni sur la santé. Quand il se trouvera demain à Ottawa avec les autres premiers ministres provinciaux, il fera tout pour empêcher que ça marche. Il s'emploiera à faire la mauvaise tête.

Ce n'est ni plus ni moins ce que prédit Jean Charest, convaincu que le chef péquiste est trop obsédé par la promotion de la souveraineté pour négocier de bonne foi avec le gouvernement fédéral. «Il ne veut pas que ça marche.»

L'affirmation du leader libéral repose sur la théorie selon laquelle M. Bouchard se trouve dans la position ambiguë où il doit projeter l'impression qu'il est prêt à tout faire pour défendre les intérêts du Québec tout en démontrant aux souverainistes qu'il n'est pas question de contribuer à la modernisation du fédéralisme avec Ottawa.

De l'avis de M. Charest, le scénario est écrit d'avance: le premier ministre Bouchard va claquer la porte de la rencontre fédérale-provinciale, donner une conférence de presse et crier son indignation. «On ne s'attend pas à ce que le gouvernement péquiste crédibilise une démarche qui aurait pour effet de moderniser le fédéralisme canadien.» La rencontre des premiers ministres a pour objectif, dans un premier temps, de négocier l'union sociale canadienne, c'est-à-dire les transferts d'argent que le fédéral consentira aux provinces au cours des deux ou trois prochaines années. Et s'il n'y a pas entente sur l'union sociale, les participants tenteront alors de s'entendre sur les transferts destinés uniquement à la santé.

Dans les deux cas, la position du PLQ est éblouissante de clarté et n'a d'ailleurs pas changé depuis le projet d'entente auquel ont souscrit les dix premiers ministres provinciaux, l'an dernier à Saskatoon. Concernant l'union sociale, le PLQ est d'avis qu'il faut préciser les balises à l'intérieur desquelles pourra s'exercer le pouvoir de dépenser du fédéral. Et il revendique le droit de retrait avec pleine compensation financière pour chaque province qui refuse d'adhérer à l'un des programmes sociaux d'Ottawa.

Quant à la santé, il n'est pas question pour le chef de l'opposition de consentir à ce que le fédéral assujettisse ses transferts d'argent à des conditions. «Il nous semble primordial, dans ce contexte d'union sociale, de reconnaître les juridictions des provinces.»

À propos des pourparlers qui ont cours sur les propositions qu'Ottawa se propose de faire à la conférence de demain, Jean Charest précise qu'il n'a pas été formellement

consulté par les libéraux fédéraux mais qu'il a été informé. À l'inverse, il ne les consulte pas non plus quand il juge le moment venu de prendre position.

Au cours de cette conférence de presse, le chef libéral devait entretenir les journalistes des délibérations qui ont cours entre ses députés en vue de la prochaine rentrée parlementaire. Il a bien sûr parlé de l'obsession souverainiste, du débordement des urgences et de l'empressement du gouvernement à vouloir amender la loi électorale pour introduire la carte d'identité de l'électeur.

Mais il a surtout senti le besoin d'y aller d'une profession de foi dans le fédéralisme canadien, affirmant même que depuis 1990, la position du fédéral n'a cessé d'évoluer vers une plus grande autonomie des provinces. «Il y a eu des gains mais pas de pertes. Il n'y a eu que des gains dans ce cheminement.»

Tout se passe comme si le nouveau chef du PLQ avait entrepris une redéfinition et un renforcement de son autorité. Quand il se présentait en conférence de presse, Daniel Johnson était toujours encadré de quelques députés. À l'occasion, c'était Claude Ryan qui prenait place à ses côtés. Quand Jean Charest s'est amené hier en conférence de presse, il n'y avait pas de place à la table pour des lieutenants. Une seule chaise pour un seul chef. Et à propos de mauvaise tête, les journalistes ont voulu en avoir le cœur net avec toutes ces questions que le monde se pose sur sa coiffure. S'est-il vraiment fait défriser les cheveux? M. Charest a expliqué qu'il avait tout simplement décidé de se faire couper les cheveux. Pourquoi? Parce qu'il a jugé que c'était la meilleure décision à prendre.

EN BREF

### Conversion de garderies privées

(PC) — Une soixantaine de garderies privées seront prochainement converties en centres à la petite enfance à travers le Québec, faisant ainsi croître le réseau mis en place dans le cadre de la politique familiale. En conférence de presse hier dans une garderie de Saint-Basile-le-Grand, la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, Nicole Léger, a fait le point sur le développement des services de garde au Québec. En juin 1997, le gouvernement s'était engagé à transformer les garderies privées qui le désiraient en centres à la petite enfance (sans but lucratif et gérés majoritairement par les parents). Depuis, 120 d'entre elles avaient signé une entente avec le gouvernement, prévoyant leur conversion. La ministre Léger a annoncé hier que 59 de ces 120 «étaient prêtes à faire le saut» et adhéreraient prochainement au réseau des centres à la petite enfance.

### Colère dans les régions

(PC) — Au terme d'une tournée du Québec, deux députés du Bloc québécois soutiennent que le nouveau régime de l'assurance-emploi a fait souffler un vent de misère sur les régions dépendantes des ressources naturelles. De l'avis du député Paul Crête, Ottawa a rompu le pacte social qu'il avait conclu avec les régions. «Le fédéral avait accepté de fournir un revenu d'appoint aux travailleurs en retour de la production de matières premières. Aujourd'hui, ce pacte social est brisé», a-t-il affirmé, hier, en faisant le bilan de la tournée. L'effet stabilisateur des paiements d'assurance-chômage a disparu et la misère s'est installée, constate M. Crête. Résultat: une colère profonde gronde chez des gens qui se sentent floués. «Ils ont très bien compris que le gouvernement fédéral a accumulé des surplus avec l'assurance-emploi et a étranglé les régions», a souligné pour sa part la députée Christiane Gagnon. La tournée d'une semaine des deux députés les a menés à la mi-janvier dans neuf régions du Québec. Ils estiment avoir rencontré une centaine de personnes.

## La cause des couples gais progresse aux Communes

JULES RICHER  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Des députés de quatre des cinq partis des Communes ont uni leurs voix hier pour appuyer un projet de loi sur la reconnaissance des droits des conjoints de même sexe. Débattu en Chambre, le projet de loi n'a pas pu passer l'étape du vote en deuxième lecture. Toutefois, l'instigateur du projet considère comme une victoire le fait, pour la première fois, d'avoir pu réunir autant de députés provenant de formations différentes pour appuyer cette cause.

Selon le député bloquiste Réal Ménard, qui a par le passé ouvertement admis son homosexualité, il était important hier de faire passer le message suivant: Ottawa ne doit

pas procéder à la pièce, comme il le fait actuellement, en modifiant les lois une par une pour reconnaître les droits des conjoints de même sexe.

«Si on fonctionne à la pièce, cela va prendre 15 ou 20 ans pour obtenir la reconnaissance des conjoints de même sexe», a expliqué le député. Le projet de loi de M. Ménard prévoyait que toutes les lois fédérales seraient modifiées pour tenir compte de ce fait de société. Il évalue qu'environ 70 lois auraient dû ainsi être amendées. M. Ménard était appuyé par Svend Robinson, du NPD, qui agissait au nom de son parti, ainsi que par la députée conservatrice Diane St-Jacques et le libéral Bill Graham. M. Robinson était le seul à avoir obtenu l'appui de sa formation tandis que les trois autres faisaient la démarche en leur nom personnel.

Il a été impossible à M. Ménard d'obtenir l'appui de qui que ce soit au Parti réformiste. Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral s'est fait montrer la voie par de nombreuses décisions des tribunaux favorables aux droits des couples de même sexe, a commenté M. Ménard. Les entreprises privées ont également montré l'exemple en offrant des avantages sociaux aux couples de même sexe. «Il n'est pas question ici d'amorcer un débat sur la redéfinition de la famille, mais de traiter tous les couples de manière équitable», a-t-il affirmé. Le député Robinson a rappelé qu'il est crucial de reconnaître ces couples pour des raisons avant tout humaines. Souvent, les personnes dont le conjoint de même sexe décède se retrouvent dans des situations pénibles.

### Plus de sévérité pour les conducteurs ivres?

Ottawa (PC) — Des députés de l'opposition à la Chambre des communes veulent que le Canada affiche une «tolérance zéro» envers les conducteurs en état d'ébriété. Des députés réformistes, néo-démocrates et conservateurs souhaitent que la Chambre des communes fasse en sorte d'imposer des peines beaucoup plus lourdes aux conducteurs ivres. Le député réformiste Dick Harris se dit favorable à l'emprisonnement automatique pour tout conducteur surpris en état d'ébriété, même s'il s'agit d'une première offense. M. Harris dit avoir l'appui de députés libéraux et bloquistes, même si aucun député de ces formations ne participait hier à la conférence de presse.

« VOITURE DE L'ANNÉE »

Marc Lachapelle/Affaires Plus

« VOITURE IMPORTÉE DE L'ANNÉE 1999 »

Motor Trend

« MEILLEURE DE SA CATÉGORIE »  
NOUVEAU COUPÉ SPORT - DÉCAPOTABLE 1999

AJAC

« VOITURE DE L'ANNÉE »  
SINON DE LA DÉCENNIE »

Jacques Duval/Guide de l'auto



LES CONCESSIONNAIRES  
VOLKSWAGEN

Jamais une voiture n'a été autant acclamée par la critique et par le public. Venez vite faire l'essai de la New Beetle chez votre concessionnaire. Les modèles 99 sont arrivés.

Êtes-vous fait pour Volkswagen?



1 888 ROULE VW  
www.vw.com

« MEILLEURES NOTES POUR LA SÉCURITÉ EN GÉNÉRAL »  
selon le « Insurance Institute for Highway Safety »

« VOITURE NORD-AMÉRICAINE DE L'ANNÉE 1999 »  
Jury indépendant de 48 journalistes nord-américains spécialisés

# LE DEVOIR

# LE MONDE

Procès de Bill Clinton

## Le défilé des témoins se poursuit avec Jordan

FRANCIS CURTA  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Vernon Jordan, un ami du président Bill Clinton, déposait hier dans une salle secrète du Congrès, au lendemain du témoignage à huis clos de Monica Lewinsky qui, selon la presse, n'a rien apporté de nouveau.

M. Jordan, avocat de renom et confident du président, était le deuxième de trois témoins, réclamés par l'accusation, à faire une déposition préliminaire dans le cadre du procès en cours au Sénat.

Aujourd'hui, c'est Sidney Blumenthal, un conseiller de la présidence, qui doit à son tour répondre aux questions des «procureurs» républicains et des avocats de Maison-Blanche chargés de la défense de Bill Clinton.

Selon la presse, Monica Lewinsky, l'ex-stagiaire de la Maison-Blanche qui a eu une liaison avec le président, n'a fait aucune nouvelle révélation lors de sa déposition d'environ quatre heures, lundi dans un grand hôtel de la capitale.

Les avocats de la Maison-Blanche ont renoncé à l'interroger et lui ont simplement fait part des excuses du président.

M. Jordan, pour sa part, avait été invité à faire sa déposition dans une salle du Capitole, généralement réservée aux discussions touchant à la sécurité nationale.

La large salle, sans fenêtres et au plafond bas, située au quatrième étage du Capitole, fait régulièrement l'objet de fouilles électroniques pour garantir contre les micros cachés.

Pendant ce temps, dans une autre salle du Congrès, les sénateurs étaient conviés à visionner la bande vidéo de la déposition de Monica Lewinsky.

Demain, le Sénat aura à décider s'il faut convoquer les témoins, en personne à la barre, ou si leurs dépositions suffiront au procès et si celles-ci doivent être rendues publiques.

Hier, Vernon Jordan était interrogé

sur les raisons qui l'ont amené à aider Monica Lewinsky à trouver un emploi dans le secteur privé à New York, alors qu'elle était appelée à témoigner dans le cadre d'une procédure pour harcèlement sexuel intentée par Paula Jones, ancienne employée de l'Arkansas, contre Bill Clinton.

Les «procureurs», qui accusent le président de parjure et d'entrave à la justice pour avoir cherché à dissimuler sa liaison avec la jeune femme, estiment que Vernon Jordan lui a fourni un emploi en échange de son silence devant la justice.

Monica Lewinsky affirme avoir parlé à Vernon Jordan de son aventure avec le président et lui avoir confié disposer chez elle de documents sur cette liaison. Selon elle, Vernon Jordan lui aurait dit: «Rentrez chez vous et assurez-vous qu'il n'en reste rien».

M. Jordan affirme n'avoir pas grand souvenir de ses rencontres avec Monica, qui faisait partie de nombreuses personnes qu'il a aidées.

Selon l'accusation, M. Jordan aurait multiplié ses efforts pour faire obtenir un emploi à la jeune femme après qu'elle ait été officiellement citée à comparaître dans le cadre de la procédure Paula Jones.

Membre ou directeur de conseils d'administration de 11 sociétés, dont certaines aussi prestigieuses que Revlon, Xerox, Union Carbide ou American Express, M. Jordan était particulièrement bien placé pour aider Monica à trouver un emploi.

Elle avait finalement trouvé une situation chez Revlon, mais avait perdu cet emploi avant même de débiter, sitôt connu le scandale de sa liaison avec le président.

C'est un «procureur» Asa Hutchinson qu'est revenue la responsabilité d'interroger Vernon Jordan. M. Hutchinson, qui occupait un poste de procureur avant d'être élu à la Chambre, avait, par le passé, notamment fait condamner le frère de Bill Clinton, Roger, pour possession de drogue.



Vernon Jordan

Guerre civile au Kosovo

## L'UCK participera aux pourparlers

Le Conseil de sécurité de l'ONU a reporté de quelques jours l'examen de la requête de la Yougoslavie en faveur d'une réunion sur les menaces militaires de l'OTAN. Le conseil examinera au préalable le rapport du secrétaire général Kofi Annan sur le Kosovo, a indiqué l'ambassadeur canadien qui préside le conseil, Michel Duval.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Pristina — L'Armée de libération du Kosovo (UCK), l'organisation indépendantiste albanaise, a annoncé hier qu'elle participerait aux pourparlers sur le Kosovo convoqués en France par la communauté internationale.

L'UCK a en outre revendiqué la direction de la délégation conjointe albanaise qui doit se rendre en France.

À quatre jours du début des pourparlers prévu pour samedi à Rambouillet, près de Paris, la grande inconnue reste l'attitude de Belgrade, dont la réponse à la convocation du Groupe de contact n'est pas attendue avant demain.

Le vice-premier ministre yougoslave Vuk Draskovic a déclaré hier soir que la décision sur la participation de la Yougoslavie (RFY - Serbie et Monténégro) au pourparlers sur le Kosovo, samedi en France, «sera prise jeudi par le Parlement serbe», lors d'une interview à la télévision d'Etat.

Le Groupe de contact (Allemagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Russie) a sommé Belgrade et les Albanais d'adopter, en deux semaines au maximum, un accord intérimaire d'autonomie pour le Kosovo.

Il a leur a présenté un projet de plan de paix, d'origine américaine, visant à mettre fin au conflit qui a fait près de 2000 morts depuis février 1998, selon des bilans officiels.

«Nous avons des objections au document proposé, mais nous sommes certainement prêts à aller à Rambouillet», près de Paris, a déclaré le porte-parole de l'UCK, Jakup Krasniqi, à des journalistes albanais.

Quelques heures plus tôt, Adem Demaci, le représentant politique de l'UCK, s'était pourtant prononcé contre



Patrouille hivernale à la frontière alban-yougoslave.

GORAN TOMASEVIC REUTERS

la participation aux pourparlers.

«Le peuple albanais, l'UCK n'ont pas pris les armes pour obtenir une autonomie, ils combattent pour réaliser le vrai but des Albanais, l'indépendance», avait déclaré M. Demaci.

Président du Parti parlementaire du Kosovo (PPK), M. Demaci a gelé ses responsabilités au sein de ce parti pour devenir le représentant politique de l'UCK. Mais son poids réel auprès de l'organisation clandestine n'a jamais pu être déterminé.

M. Krasniqi a précisé aux journalistes albanais que l'UCK nommerait ses négociateurs aujourd'hui.

L'UCK souhaite «que le Kosovo devienne un protectorat international pendant la période intérimaire de trois ans, et que se tiennent ensuite un référendum sur l'indépendance», a indiqué M. Krasniqi. «Nous demanderons que le groupe de négociation soit composé de

toutes les structures politiques du Kosovo, mais c'est l'UCK qui doit être à sa tête», a-t-il par ailleurs déclaré dans une interview à Koha Ditore, un quotidien albanais de Pristina.

La question de la représentation aux pourparlers de l'UCK, qui contrôle un tiers du territoire du Kosovo, est cruciale, mais la communauté internationale semble décidée quoi qu'il arrive à ne pas la laisser bloquer le processus.

Le secrétaire au Foreign Office, Robin Cook, qui doit co-présider les discussions avec le ministre français des Affaires étrangères Hubert Védrine, a prévenu que les pourparlers se tiendraient «avec ou sans l'UCK».

Le «président» modéré des Albanais, Ibrahim Rugova, a déjà fait savoir qu'il irait à Rambouillet, de même que Rexhep Qosja, chef du Mouvement démocratique unifié, une coalition de partis albanais hosti-

le à la politique de M. Rugova. Pour sa part, le président yougoslave Slobodan Milosevic a répondu samedi que les propositions du Groupe de contact devaient, avant toute décision, être «soigneusement étudiées» par «les plus hautes instances» de Serbie et de la République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro).

Le parlement serbe doit se réunir demain pour examiner «la situation au Kosovo et les positions de la communauté internationale».

Selon VIP, une agence privée de Belgrade, Belgrade devrait finalement envoyer une délégation à Rambouillet, mais sa composition s'avère problématique, certains responsables yougoslaves tentant d'éviter des négociations qu'ils considèrent comme perdues d'avance. Il semble en tout cas acquis que le président Milosevic n'ira pas en France.

VENEZUELA

## Hugo Chavez demande au Congrès des pouvoirs spéciaux

AGENCE FRANCE-PRESSE

Caracas — L'ex-officier putschiste populiste Hugo Chavez, élu avec 56% des voix en décembre dernier, a prêté serment hier comme président du Venezuela et a aussitôt annoncé la convocation d'un référendum pour changer la Constitution et demandé des pouvoirs spéciaux pour combattre la misère.

Devant le Parlement et le Sénat réunis en congrès à Caracas et en présence de 16 chefs d'Etat et de gouvernement, le nouveau président, la main gauche posée sur une bible, a juré «devant Dieu, devant la patrie, devant le peuple» de «promouvoir les changements démocratiques nécessaires» à son pays.

Après avoir reçu l'écharpe présidentielle des mains de son prédécesseur démocrate-chrétien Rafael Caldera, l'ex-lieutenant-colonel, leader du coup d'Etat manqué du 4 février 1992, a promis dans un long discours qu'il n'y aurait «pas de marche arrière» dans la «révolution nécessaire» qu'il entend mener à bien et qu'il a promise «pacifique et démocratique».

Chavez, 44 ans, a annoncé qu'il signerait ce même jour un décret convoquant à un référendum entre les 30 et 60 prochains jours pour que le peuple se prononce pour ou contre l'élection d'une assemblée constituante qui rédigerait une nouvelle Constitution.

Il a également indiqué qu'il demanderait au Congrès des pouvoirs spéciaux pour prendre les décisions urgentes en matière économique afin de mettre fin à la misère «qui ne peut pas attendre une nouvelle constitution».

Selon le programme électoral du président, la Constituante qui serait élue en cas de victoire du «oui» pourrait notamment dissoudre le Congrès, installé le 23 janvier dernier et où Chavez n'a pas la majorité, et permettre la réélection immédiate du président aujourd'hui interdite.

La nouvelle Constitution réformerait également le pouvoir judiciaire et instaurerait un «pouvoir moral» qui «ga-

rantirait» le caractère démocratique des partis, syndicats et associations professionnelles ou autres.

Selon les sondages, 78% des électeurs sont disposés à voter en faveur d'une nouvelle Constitution.

Le nouveau président a par ailleurs annoncé une «profonde réforme fiscale», évoquant le déficit fiscal qui atteint 9% du PIB (9 milliards), et une restructuration de la dette extérieure publique de 23 milliards \$.

«La dette extérieure, nous voulons la payer, mais simplement nous ne pouvons pas la payer dans les termes actuels», a-t-il indiqué, appelant à la «compréhension du monde».

Chavez a cependant lancé un appel aux investisseurs nationaux ou étrangers et a par ailleurs affirmé qu'il ne suspendrait pas les garanties constitutionnelles.

«Je ne vais pas hésiter un instant à faire ce que je dois faire et il n'y aura pas de marche arrière dans la révolution», a averti Chavez.

Le lieutenant-colonel à la retraite et des ce jour commandant en chef de l'armée a annoncé la création de «brigades militaires pour le développement» parce que les troupes, a-t-il dit, «ne doivent pas rester enfermées dans les bases ou les casernes à l'écart de la tragique réalité du pays».

À l'issue de la cérémonie d'investiture, Hugo Chavez s'est rendu à pied au palais présidentiel de Miraflores salué dans la liesse par des dizaines de milliers de partisans qui ont rompu le cordon de sécurité militaire pour tenter de l'approcher dans une bousculade sans précédent.

Chavez, élu comme candidat d'une coalition de gauche, le Pôle patriotique, mais au discours essentiellement populiste propose une troisième voie entre le «néolibéralisme sauvage» et le «communisme irréal».

Il a nommé une majorité de militants de gauche et de militaires — dont plusieurs ex-putschistes — à son «gouvernement révolutionnaire» et à la tête des principales institutions du pays.



Hugo Chavez

REUTERS

GUINÉE-BISSAU

## Paris accusé de pilonner les rebelles

REUTERS

Lisbonne — Le navire de guerre français Siroco, qui mouille au large de Bissau depuis lundi, a ouvert le feu sur des positions tenues par les rebelles, a affirmé hier le premier ministre désigné, Francis Fadul, à la radio portugaise. Paris a toutefois démenti cette information.

Selon Francis Fadul, un allié politique du chef rebelle, le général Ansumané Mané, les obus du Siroco, chargé de transporter en Guinée-Bissau 300 hommes des forces ouest-africaines de maintien de la paix, sont plus puissants que tous ceux utilisés par les belligérants. Le Siroco n'a pu accoster hier à Bissau en raison des combats entre rebelles et troupes loyales au président Joao Nino Vieira. Fadul a été nommé premier ministre en janvier en vertu d'un accord de paix signé trois mois plus tôt entre les belligérants. Mais son gouvernement, constitué de personnalités nommées par les deux parties au conflit, n'a jamais pris ses fonctions car les rebelles réclament au préalable le retrait de toutes les troupes étrangères (sénégalaises et guinéennes) venues appuyer Vieira.

À Paris, un responsable gouvernemental a déclaré à Reuters que l'information selon laquelle le Siroco avait ouvert le feu était «entièrement fautive».

Trente cinq personnes ont été tuées et 220 blessées depuis la reprise des combats dimanche à Bissau entre les forces rebelles et les troupes loyales au président Vieira, a-t-on appris hier de sources hospitalières jointes à Bissau.

Elle vous indique que la fin de semaine est terminée en 26 langues différentes.

LUNDI

Si vous avez choisi le modèle Day-Date, le plus prestigieux de la collection Oyster, n'oubliez pas de choisir la langue dans laquelle vous aimeriez lire les jours de la semaine. Vous pouvez choisir parmi 26 langues, toutes disponibles.



OYSTER PERPETUAL DAY-DATE

ROLEX

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie  
Gambard

Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

Publié le vendredi 12 février 1999



soyez à la page

Modèle

votre rendez-vous mensuel...

Tombée publicitaire le vendredi 5 février 1999

LE DEVOIR

## LE MONDE

EN BREF

## Richard Butler est remercié

New York (AFP) — Les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (Chine, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie) se sont mis d'accord pour écarter le chef controversé de la Commission spéciale (UNSCOM), Richard Butler, de l'évaluation sur le désarmement de l'Irak, ont affirmé des diplomates. Les diplomates ont expliqué que la Russie était farouchement opposée à toute participation du chef de l'UNSCOM, dont elle a officiellement demandé le limogeage. «Vous verrez que ni Butler ni ElBaradei ne figureront dans la commission sur le désarmement», a déclaré un diplomate. M. ElBaradei, directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), est très critique des méthodes de l'UNSCOM. Le Conseil de sécurité s'est mis d'accord samedi sur la mise en place de trois commissions qui seront chargées de faire une évaluation globale des relations entre l'ONU et l'Irak dans les domaines du désarmement, de la situation humanitaire et des prisonniers de guerre koweïtiens.

## Non-prolifération: blocage des discussions Pakistan-USA

Islamabad (AFP) — La 8<sup>e</sup> série de discussions américano-pakistanaïses sur la non-prolifération nucléaire et la sécurité régionale s'est terminée sans que des progrès notables aient été révélés par le communiqué conjoint final publié hier à Islamabad. Le chef de la délégation américaine, le secrétaire d'État adjoint Stobbe Talbot, a insisté en marge des rencontres officielles sur la nécessité pour le Pakistan et l'Inde de fixer leur niveau minimum de dissuasion nucléaire, une condition nécessaire à des progrès sérieux sur la non-prolifération. M. Talbot a aussi annoncé avoir discuté de la situation en Afghanistan. La délégation pakistanaïse et celle des États-Unis, à défaut de progrès perceptibles sur la question nucléaire, ont décidé que des experts des deux pays vont se retrouver en mars ou avril pour discuter du «contrôle des exportations» de technologies nucléaires et de la «limitation» des engagements stratégiques pakistanaïses.

## Écosse: le SNP rêve de conditions gagnantes

Londres (AFP) — Le parti nationaliste écossais (SNP) s'est déclaré hier prêt à s'allier aux libéraux-démocrates pour gouverner la région autonome d'Écosse en cas de victoire aux élections historiques de mai, pourvu que leurs partenaires adhèrent à un calendrier d'accession à l'indépendance sous quatre ans. Hier encore simple groupe de pression, le SNP devançait d'un point (à 39 %) les travaillistes dans un sondage diffusé 100 jours avant les élections du 6 mai, qui rétabliront un parlement à Edimbourg pour la première fois en 300 ans. Le parti Libéral-démocrate et les conservateurs écossais stagnent depuis plusieurs mois à 12-13 %. «Nous sommes assurés de gagner dans tous les cas de figures», a affirmé devant un parterre de journalistes George Reid, porte-parole pour «les relations extérieures» du SNP. «Ce Parlement est une étape, pas une fin en soi», a assuré M. Reid en expliquant qu'au lendemain du scrutin qui, selon lui, «ne dégagera pas de majorité absolue», le SNP se retrouvera dans le meilleur des cas au pouvoir au sein d'une hypothétique coalition avec les libéraux-démocrates.

Les parlementaires néerlandais ouvrent l'enquête

## Vol LY 1862 pour le silence

850 résidents du quartier d'Amsterdam où a eu lieu l'écrasement d'un Boeing d'El Al en 1992 souffrent de maux récurrents et inexpliqués. Une série de questions restent sans réponses, en particulier celles concernant le contenu exact du fret. De nombreux éléments de l'enquête ont disparu ou été falsifiés. Israël a récemment reconnu que l'appareil transportait trois des quatre composants servant à la fabrication du gaz sarin.

ALAIN FRANCO  
LE MONDE

Amsterdam — Six semaines d'audiences environ et quelque 85 témoins permettront-ils de faire la lumière sur la catastrophe aérienne du Boeing d'El Al qui fit au moins 43 morts, le 4 octobre 1992, à Amsterdam? Cette recherche de la vérité est l'objectif de la Commission d'enquête parlementaire qui a commencé ses travaux à la fin de la semaine dernière à La Haye. Pourquoi une commission d'enquête parlementaire? C'est que de très nombreuses zones d'ombres sont apparues depuis l'accident et que des pièces importantes du dossier — celles en particulier concernant le fret à bord du cargo — ont disparu ou ont été manifestement falsifiées.

La liste des mystères entourant le vol LY 1862 est longue. Il est 18h22, en ce dimanche, lorsque le cargo Boeing 747, officiellement en provenance de New York, décolle de l'aéroport de Schiphol, direction Tel Aviv. Un écrou de fixation d'un des moteurs d'aile se casse, entraînant un second moteur et endommageant l'aile. L'avion tente de retourner sur l'aéroport, survole le centre de la capitale et s'écrase sur une barre d'immeubles, dans le quartier du Bijlmer. Officiellement, 39 résidents, trois hommes d'équipages et un passager ont péri sous le choc. Le nombre pourrait être supérieur: le quartier abrite nombre d'immigrés clandestins.

Première question: pourquoi le pilote a-t-il

voulu emprunter une autre piste d'atterrissage que celle recommandée par la tour de contrôle? Un policier, parmi les premiers témoins devant la Commission, a affirmé sous serment que l'avion n'a pas suivi la route que décrit le rapport du RLD, l'organe gouvernemental de contrôle du ciel. L'homme est si sûr de son fait qu'il en a fait procès verbal dès le lendemain du crash. Pourtant, le RLD refuse à ce jour, malgré les témoignages, d'étudier toute autre option de vol que la version officielle qu'il présente. Deuxième question, au cœur de l'affaire: que transportait l'avion cargo? «Des parfums et des fleurs», affirme tout de suite après l'accident Hanja Maji-Weggen, l'ex-ministre néerlandais des Transports.

Très vite, le doute s'installe. Les documents de fret sont incomplets. Des journalistes démontrent qu'ils ont été falsifiés sans que l'administration s'en inquiète. Selon certaines allégations, 32 enregistrements vidéo de l'enquête policière auraient disparu. Un habitant du quartier découvre une liste, partiellement calcinée, qui indique la présence à bord de «matériel militaire». Surtout, 20 des 94 tonnes de chargement n'ont toujours pas été identifiées, et les autorités israéliennes se refusent à apporter les éléments d'éclaircissement à leur sujet.

En octobre 1998, le NRC Handelsblad sou-

levait un coin du voile. Il révèle que l'avion transportait entre autres trois des quatre produits servant à la fabrication du sarin, ce gaz utilisé dans l'attentat de la secte Aum à Tokyo, qui fit 11 morts et 5 000 intoxiqués en 1995. Le chargement était destiné à l'Institut de recherche biologique de Ness Tziona, en Israël. «Ils devaient servir à tester des filtres d'absorption», ont alors affirmé les Israéliens, reconnaissant de fait la présence à bord de matériaux toxiques. Selon le magazine spécialisé *Jane's*, cet institut participe à la recherche sur les armes chimiques et bactériologiques. Ces produits (on parle aussi d'uranium appauvri servant de ballast), qui se sont consumés dans la gigantesque incendie qui a suivi le crash, expliquent-ils qu'environ 850 habitants de Bijlmer et des sauveteurs souffrent, depuis, de maux étranges: migraines, fatigues extrêmes, plaies mystérieuses et incurables?

Vendredi, un médecin du quartier a confirmé la multiplication des problèmes de santé de ses patients, ainsi qu'un taux anormal de complications de grossesses.

Les quatre parlementaires qui mènent l'enquête devront aussi résoudre l'énigme des «hommes en blanc», entrevus sur le lieu après l'accident. Plusieurs témoignages ont rapporté la présence de ces individus en train de fouiller les décombres. Selon un responsable des sauveteurs, qui déposait mercredi dernier, il pourrait y avoir eu confusion avec ses équipes, vêtues de combinaisons blanches à croix rouge. Celles-ci ont quitté les lieux dans la nuit du drame. Mais des pompiers et des résidents ont signalé ces mystérieux hommes en blanc après le départ des sauveteurs. La *vox populi* a déjà tranché: il s'agissait d'agents du Mossad.

Enfin, autre rareté en matière de catastrophe aérienne: si la boîte noire, contenant

les données de vol, a bien été retrouvée, la boîte d'enregistrement des voix du cockpit (VCR), conservée dans le même conteneur orange et qui pourrait receler de précieuses informations, a disparu. Et ce, alors que plusieurs témoins affirment avoir vu ce VCR.

La Commission n'a pas publié la liste des témoins. Les sujets néerlandais sont obligés de répondre aux convocations, au contraire des étrangers. Parmi les premiers circulent les noms de l'ancien premier ministre Ruud Lubbers et de son ministre des Transports, Israël a assuré les députés de son «entière collaboration». Les premières auditions des responsables d'El Al à Schiphol donneront une idée de cette volonté.

## Institut de recherche

Que se passe-t-il, demandait récemment le bimensuel *The Jerusalem Report*, «derrière les hauts murs blancs» de l'Institut de recherche biologique de Ness Tziona? Le maire de ce faubourg de Tel Aviv se bat devant la Cour suprême pour obtenir le déplacement de l'institut. Motif: les risques qu'il ferait subir aux habitants de l'agglomération. Officiellement, l'institut conduit des recherches pour le ministère de l'Agriculture. De fait, il dépend directement du premier ministre, et aucun élu israélien n'a jamais eu le droit d'y pénétrer. De sources concordantes, il travaillerait, pour l'armée, à la mise au point d'armes chimiques et bactériologiques à base de toxines, virus et bactéries.

En 1998, la revue britannique *Foreign Report* indiquait que plusieurs accidents récents y auraient fait quatre morts et 25 blessés. Des informations réfutées par les autorités israéliennes, qui ont également démenti l'information parue dans *Yediot Aharonot*, le grand journal populaire de Tel Aviv, vendredi, selon laquelle Israël détient un très gros stock du virus de la variole.

## Boris Eltsine fait un saut inattendu au Kremlin

AGENCE FRANCE-PRESSE

Moscou — Le président russe Boris Eltsine, sorti samedi de l'hôpital, a fait hier son premier passage de l'année au Kremlin, où il ne fait plus que de courtes apparitions depuis plusieurs mois pour des raisons de santé.

Il n'est pas exclu que les visites de M. Eltsine au Kremlin «deviennent régulières et fréquentes», a indiqué prudemment une source bien informée proche des médecins, citée par l'agence Interfax. Une information significative de l'éloignement admis du président russe.

Boris Eltsine a profité de sa visite de deux heures dans son bureau surplombant la place Rouge pour accepter la

démission du procureur général de Russie, Iouri Skouratov, hospitalisé dans la matinée. Il a également rencontré le chef de son administration, Nikolai Bordiouja, avec lequel il a discuté du départ, officiellement pour des raisons de santé, de M. Skouratov ainsi que d'autres questions d'actualité, a indiqué la présidence.

## Programme anti-extrémisme

Le ministre russe de la Justice Pavel Kracheninnikov a annoncé hier son intention de préparer un programme de «lutte contre l'extrémisme politique», a rapporté l'agence Interfax. Au surlendemain d'une marche de quelque 200 extrémistes de droite à Moscou, qui a mis en émoi le monde

politique et la presse russe, M. Kracheninnikov a souligné la nécessité d'adapter la législation russe à la lutte contre les manifestations de l'extrémisme. Devant une commission présidentielle consacrée au sujet, le ministre a assuré que la première étape de son plan consisterait à «perfectionner la législation et à renforcer les structures de lutte contre l'extrémisme». Une deuxième étape, en l'an 2000, doit permettre la mise en œuvre concrète des mesures prises.

Après la marche de partisans du parti extrémiste «Unité nationale russe», le secrétaire du Conseil de sécurité russe Nikolai Bordiouja, dans un commentaire publié hier, estime que cette manifestation «démontre une fois de plus que le pouvoir est désarmé face à de telles initiatives».

C'est bien meilleur...  
**encore plus tôt  
le matin!**



5h15

Premier café... premières nouvelles...  
Dès 5h15, du lundi au vendredi, René Homier-Roy et son équipe sont les premiers à vous donner toute l'information pour bien commencer vos journées.  
**C'est bien meilleur le matin à la Première Chaîne de Radio-Canada, la radio de tous les plaisirs!**

Réalisation: Louise Carrière

95.1 fm  
montréal  
première chaîne  
Radio-Canada

## É D I T O R I A L

## Le chemin de la paix

Samedi, au château de Rambouillet, près de Paris, des pourparlers sur l'autonomie du Kosovo s'ouvrent entre Serbes et Kosovars d'origine albanaise. Cette conférence est considérée comme l'initiative diplomatique de la dernière chance pour un règlement de la crise dans cette province yougoslave.

**L**a paix est-elle à portée de la main au Kosovo? Peut-être. Vendredi dernier, surmontant les obstacles qui les divisent depuis un an, les cinq membres du Groupe de contact sur la situation dans l'ex-Yougoslavie (États-Unis, Grande-Bretagne, Russie, France et Allemagne) ont présenté au gouvernement de Belgrade et aux représentants des mouvements kosovars un plan de règlement du conflit.

Selon ce plan, dont certaines ébauches circulent présentement en Europe et aux États-Unis, les Kosovars se verront offrir une autonomie substantielle dans le cadre de la République yougoslave. Il n'est pas question d'indépendance mais le statut du territoire sera redéfini au bout de trois ans par une conférence internationale. Le gouvernement yougoslave conservera pleine juridiction sur la politique étrangère et monétaire, la défense et le contrôle des frontières. En échange de son acquiescement au plan, la Yougoslavie obtiendra la levée de toutes les sanctions économiques et politiques.



Jocelyn Ann Campbell

Le Groupe de contact va jouer un rôle clé dans la mise en œuvre du plan de paix. Ainsi, dès la signature d'un accord, l'administration du Kosovo passera sous la tutelle de la communauté internationale pour une période de transition indéterminée. Un chef de mission se verra accorder des pouvoirs étendus, notamment ceux de suspendre les institutions existantes, de nommer des fonctionnaires et des juges, d'organiser des élections dans un délai de neuf mois

et de créer une station de radio. Pour faire respecter l'accord, l'OTAN déploiera une force de 36 000 soldats provenant d'Europe, de Russie, des États-Unis et du Canada.

Ce scénario de protectorat international a bien fonctionné au Cambodge, entre 1992 et 1993, lorsque les Nations unies ont assuré la transition d'un gouvernement soutenu par les Vietnamiens à un régime démocratiquement élu.

Le plan du Groupe de contact est honnête et tout à fait acceptable aux deux parties en autant qu'elles soient représentées aux discussions de samedi par des gens raisonnables. Mais le plan sera-t-il effectivement accepté? À quelques jours du début prévu de la conférence, l'Alliance atlantique multiplie les pressions surtout envers les Kosovars. Hier, Londres a rappelé aux extrémistes de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) qu'ils ne devraient pas compter sur une quelconque action militaire contre Belgrade s'ils refusaient de participer aux pourparlers. Pour sa part, le gouvernement yougoslave doit confirmer demain sa participation ou non à la rencontre.

Dans les capitales occidentales, nombreux sont ceux qui prient pour que la réunion de Rambouillet s'ouvre comme prévu. En effet, les diplomates et politiciens occidentaux ont rappelé le week-end dernier qu'à défaut d'accepter leur offre, ils n'hésiteraient pas à ordonner aux forces de l'OTAN de bombarder des objectifs serbes et d'imposer un blocus du trafic d'armes à destination des Kosovars. Ces menaces militaires ne sont pas nouvelles et ont été renouvelées avec une vigueur inhabituelle. Mais personne, à Paris comme à Ottawa, et encore moins à Moscou, ne souhaite vraiment s'engager dans le bourbier kosovar.

## Lettre ouverte au premier ministre

Monsieur le premier ministre du Québec Lucien Bouchard, les citoyens de Montréal en ont assez d'être depuis tant d'années les otages d'employés municipaux pour qui la fin justifie toujours les moyens, même illégaux. Quel que soit le parti au pouvoir à Montréal, quelle que soit l'idéologie qui l'anime, la stratégie de ce groupe d'employés est toujours la même, toujours aussi grossière, irresponsable et injustifiée.

Hier, jour de verglas, les cols bleus ont débrayé à l'heure de pointe sans motif valable et en sachant que leur absence serait susceptible de faire perdre une journée de travail à des centaines de personnes, de causer des blessures et des dégâts matériels à des milliers d'automobilistes et de piétons incapables de circuler normalement dans les rues et sur les trottoirs de la ville.

Monsieur le premier ministre, depuis que vous êtes au pouvoir, votre gouvernement n'a encore rien fait pour rétablir un rapport de force à l'avantage des plus simples citoyens de nos grandes villes, qui sont les victimes à répétition de ces organisations d'employés sans scrupules qui profitent de l'importance stratégique de services essentiels dont ils ont la responsabilité pour extorquer des avantages qui vont systématiquement au-delà du raisonnable.

Monsieur le premier ministre, les citoyens de Montréal, mais aussi ceux de Laval, de Verdun et de bien d'autres municipalités placées dans l'impossibilité de négocier à armes égales avec ces organisations, vous implorant de prendre enfin vos responsabilités et de sévir contre l'attitude révoltante et criminelle de ces individus et groupes d'individus qui spolient nos villes à leur profit.

Monsieur le premier ministre, les citoyens en ont assez de ces gens qui mentent, qui déforment les faits, qui trahissent en toute impunité les engagements pris à l'embauche. Ils en ont assez de voir que le crime paie quand il est commis collectivement.

Monsieur le premier ministre, les habitants des villes du Québec sont exaspérés de subir les caprices de ces enfants gâtés, de ces employés déjà trop bien payés en regard de la piètre qualité du service offert et du peu de respect manifesté pour ceux qui les font vivre.

Monsieur le premier ministre, le temps est venu d'intervenir au plan législatif pour que cesse l'abus de pouvoir dont se rendent coupables régulièrement ces salariés. D'abord, en donnant plus de mordant à la Loi des services essentiels dont l'effet dissuasif est tout à fait insuffisant pour empêcher la perpétration préméditée d'actes illégaux par des groupes organisés sans scrupules; puis, en octroyant aux autorités municipales les outils qui s'imposent pour mieux remplir leur tâche de représenter et de défendre les intérêts des citoyens qui les ont élus démocratiquement; enfin, en autorisant le recours par les Villes à la formule de l'impartition chaque fois qu'il aura été démontré qu'un service public local peut être rendu avec plus d'efficacité et de fiabilité et à meilleur coût par l'entreprise privée.

Monsieur le premier ministre, seule une intervention de votre part peut désormais corriger une situation qui s'est autant dégradée avec les années. Le temps est venu de redonner aux citoyens le pouvoir de gérer leurs affaires.

jrsansfacon@ledevoir.ca

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE CAYOUILLE,  
PIERRE BEAULIEU, NORMAND THERIAULT  
Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

HIER MATIN, À MONTRÉAL, Ç'AURAIT PRIS DES BOTTES À CRAMPONS!



## LETTRES

## Plaidoyer pour février

Moi aussi j'en ai marre de la morosité que tout un chacun nourrit à l'égard de l'hiver. Dans la même édition du *Devoir* (26 janvier 1999) où Marcel Sirois s'en plaignait, dans un autre article, on vantait les mérites de l'exposition *Monet pour faire oublier la grisaille hivernale*. Quelqu'un (ailleurs que sur les pentes de ski) s'est-il arrêté un instant pour remarquer l'éclat particulier de la lumière que donne le soleil sur la neige? Les cristaux brillants sur les surfaces bleutées les soirs d'après-tempête? Se souvient-on parfois des jours d'été où l'on se cache à l'ombre pour mieux supporter la chaleur et où l'on cherche des climatiseurs pour mieux dormir la nuit? À chaque saison son lot d'avantages... et d'inconvénients. Nous avons ici la chance d'en avoir quatre!

Au lieu de se plaindre et de se réfugier sous la couette en hiver, qu'on mette plutôt l'énergie à inventer les bons vêtements chauds, les bonnes bottes étanches. Et vivement dehors, à respirer de l'air pur, à écouter le silence apaisant et à contempler la beauté de février!

Monique La Grenade  
Saint-Lambert, 26 janvier 1999

## L'agrandissement du Palais

Merci à Claudine Déom pour l'intérêt qu'elle porte à l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal et à la revitalisation du secteur. Dans son article, elle a bien esquissé les grandes lignes du projet en cours ainsi que les enjeux qui y sont liés, notamment la préservation du patrimoine et l'intégration urbaine du Palais dans le quartier.

Permettez-moi d'apporter une précision quant aux efforts qui seront déployés pour mieux intégrer le Palais à son environnement. Il n'est pas rare, lors de la tenue de grands événements, de voir de longues files de camions en attente le long de la rue Saint-Antoine. Voilà un problème auquel l'agrandissement devra ré-

pondre. À l'ouest de la rue Saint-François-Xavier, le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie et l'aménagement de la future aire d'attente pour les camions et les autobus sous le Palais contribueront à désengorger la rue Saint-Antoine. Par ailleurs, une étude de marché est présentement en cours pour évaluer le potentiel commercial du rez-de-chaussée du Palais. L'objectif visé est double: rendre le secteur environnant plus convivial et rétablir la qualité de la trame urbaine.

Jocelyn Ann Campbell  
Conseillère, affaires publiques et communication  
Montréal, 26 janvier 1999

## Un chômage inexplicable

Bell, GM, le CN et tant d'autres entreprises mettent à pied des milliers de leurs employés. Le processus semble irréversible, en vertu des lois du marché. Plusieurs accusent les patrons de cupidité et d'insensibilité. Des travailleurs se révoltent d'être jetés à la rue «après 30 ans de loyaux services». Penible, certes, mais il est erroné d'y voir une lutte entre le bien et le mal. Car alors, lorsqu'une entreprise embauche du personnel, il faudrait se pâmmer d'admiration devant la grandeur d'âme des actionnaires. Ce qui est plutôt rare!

On n'est pas près d'échapper aux terribles conséquences que nous réserve la concurrence mondiale. Or les rouages de notre économie ont autant de fibre morale que les tracteurs en avaient lorsqu'ils ont détrôné les chevaux. Ou quand les téléphonistes ont relégué les pigeons-voyageurs au chômage. Qu'un chef d'entreprise soit égoïste, c'est bien possible, mais après? Altruiste, il serait peut-être congédié pour incompétence. Une entreprise qui périclité à cause de la mansuétude de ses dirigeants, quel beau cadeau pour ses concurrents! Et quelle tragédie pour sa main-d'œuvre!

On le voit, c'est en questionnant les structures mêmes de notre économie, et non pas en faisant le procès de ses agents, qu'on pourra y voir clair. Une

chose est sûre: un système, quel qu'il soit, doit servir les intérêts du plus grand nombre d'individus, et non pas l'inverse.

Hubert Lewis  
Montréal-Nord, 27 janvier 1999

## Chauffards à Tunis

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article de Marie-Claude Ducas sur les chauffards. Ou plutôt sur les «transformers» du volant. Je demeure en Tunisie depuis quelque temps et ce phénomène de la transformation au contact du volant fait partie de la vie quotidienne. Ainsi, ma fille et moi référons souvent à l'incroyable Hulk, ou à Mr. Hyde lorsque nous voyons les Tunisiens se couper, s'injurier, se faire des coups bas au volant. Ici, il semble que la lutte pour la survie passe par la démonstration de la supériorité dans les actions insensées au volant. Ainsi, il est normal de rouler à cinq dans la même direction, sur un boulevard à quatre voies.

Imaginez ceux qui osent venir en sens inverse... Il est aussi impensable de songer à céder ne serait-ce qu'un centimètre lorsqu'on est pris dans un embouteillage, même si ce geste devait faire désengorger toutes les voitures prises avec nous... Il y a à la fois le machisme arabe et un phénomène de société où les libertés individuelles sont assez restreintes. La voiture permet d'être réellement seul maître à bord. Mais je ne pense pas qu'il faille s'inquiéter outre mesure de ce phénomène, si les autorités prennent réellement en charge les contrevenants, plutôt que de les laisser aller sans trop s'en soucier (comme ici). Avez-vous remarqué que les piétons deviennent eux aussi plus agressifs lorsque les dangers causés par les automobilistes sont plus grands?

Je continue de devoir conduire en Tunisie, mais je vous assure que c'est chaque fois un coup de dé en l'air: un accident? Pas d'accident?  
Suzanne Bertrand  
Tunis, 24 janvier 1999

## LIBRE OPINION

## Un Québec bleu, blanc, mais pas rouge!

HERVÉ FUYET  
Montréal

Moins, sans doute, que les pantalonnades lewinsky-clintoniennes, le sort de la gauche anticapitaliste au Québec et de ses militants a semblé susciter récemment un certain intérêt. Plusieurs articles, un peu légers peut-être, mais truffés d'anecdotes parfois croustillantes, leur sont consacrés dans la presse québécoise à grand tirage.

Ainsi, dans la revue *L'actualité*, Louise Gendron déclare à propos du «Québec rouge» des années 70 et de ses militants: «Puis, comme des sauterelles, ils ont disparu d'un coup, en 1982-1983. On n'en a plus jamais parlé, comme s'ils n'avaient jamais existé.» Pour Louise Gendron, donc, avant 1970, et après 1983, la gauche anticapitaliste n'a jamais existé au Québec! Manon Cornélius, du *Devoir*, va plus loin encore en souhaitant que le Nouveau Parti démocratique (NPD), pourtant faiblement empreint d'anticapitalisme, se recentre à droite. Enfin, comble du comble, comme si cela ne suffisait pas, Stephen Kelly, toujours dans *Le Devoir*, nous confie son regret de voir que «tant d'intellectuels tardent à dire adieu à la social-démocratie. [...] Ils sont comme un vieil amant qui s'accroche à une femme qu'il ne désire plus.» Les féministes apprécieront l'image à sa juste valeur.

Plus lucide, Odile Tremblay, du *Devoir*, accorde au Québec rouge une survie puisqu'elle conclut son article en paraphrasant la dernière phrase du *Manifeste du parti communiste* de Marx et Engels: «Militants de toutes les chapelles, unissez-vous!» Cependant, elle aussi limite principalement le Québec rouge aux groupes maoïstes des années 70, alors qu'ils n'en ont été que les éléments les plus folkloriques. Le mouvement anarchiste, caractérisé par sa méfiance envers les partis politiques organisés pour dépasser le capitalisme, mais influent dans nos trois centrales syndi-

cales québécoises, est tout bonnement ignoré. Rien, donc, sur l'anarchisme anticapitaliste d'un Pierre Valières, l'auteur de *Nègres blancs d'Amérique*, qui vient, malheureusement, de passer à l'orient éternel. Rien non plus sur l'anarcho-syndicalisme du bouillant Michel Chartrand. Rien sur la mouvance marxiste de la théologie de la libération, très active chez les chrétiens d'ici. (Le père Aristide, devenu depuis président d'Haïti, en faisait partie quand il était étudiant à l'Université de Montréal.) Presque rien sur les diverses facettes du mouvement trotskiste.

Plus étonnant encore, le Parti communiste du Québec (faisant partie du Parti communiste du Canada et autonome depuis les années 60), la branche la plus permanente, sans doute la plus influente, finalement, au cours des années, de la gauche non capitaliste, n'a droit qu'à la mention suivante: «Les leaders, disait-on, étaient payés en roubles.» Un peu court, peut-être, pour un parti qui existe depuis les années 1920, tantôt dans la clandestinité avec beaucoup de ses dirigeants en prison, tantôt dans la discrétion, mais toujours relativement bien organisé et influent, tant dans le mouvement syndical que chez les femmes, les jeunes et les communautés culturelles. Je me souviens, jeune étudiant, avoir fréquenté leur librairie en 1960.

Il existe d'ailleurs toujours un groupe, les Communistes pour la souveraineté du Québec (CSQ) qui s'inscrit dans la continuité de l'évolution du PCQ sur la question nationale. On se souvient que le PCQ, à la différence des maoïstes fédéralistes, s'était vigoureusement prononcé pour le OUI au référendum en 1980. Le CSQ, grâce à la participation de plusieurs de ses membres à Espaces Marx International, a une présence sur le plan international. (Il existe également un petit groupe fédéraliste composé de quelques néomaoïstes et de quelques néostalinien qui, curieusement, semble vouloir uti-

liser le nom «Parti communiste du Québec», même sur le plan électoral.)

Enfin, le Regroupement pour une alternative politique (RAP), qui justement rassemble divers éléments du Québec rouge d'hier et d'aujourd'hui et qui fait preuve de beaucoup de dynamisme, a échappé à l'attention de nos journalistes dans les articles cités de la presse à grand tirage.

Il n'en demeure pas moins vrai que la gauche anticapitaliste n'a jamais réussi au Québec à s'enraciner profondément dans la population parce que, dit-on souvent, nous sommes un pays riche du «monde libre». Pourtant, dans des pays développés et riches du «monde libre» comme la France, l'Allemagne, le Japon, l'Afrique du Sud, la gauche anticapitaliste est très présente ou constitue même un élément minoritaire du gouvernement. Notons par contre qu'aux États-Unis et dans leur cercle d'alliés rapprochés de l'UKUSA (Grande-Bretagne, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande), la gauche anticapitaliste n'a jamais vraiment percé.

Sur ce point, le Québec reste encore dans le giron anglo-saxon. On peut imaginer que, dans un Québec souverain, une fois la question nationale «régulée», nous serons moins soumis au lavage de cerveau étatsunien et anglo-saxon en général. Une gauche plurielle saine, avec une composante désireuse de dépasser le système économique actuel, pourrait alors s'enraciner plus profondément chez nous, surtout si nous adoptons enfin une loi électorale avec représentation proportionnelle au lieu de l'actuel scrutin uninominal à un tour, qui bloque, en définitive, l'expression d'idées nouvelles en politique.

En nous faisant enfin sortir du moule de la pensée unique en politique, cette gauche plurielle favoriserait la démocratie et le progrès social et redonnerait peut-être espoir au nombre croissant de décrocheurs de tous âges de la société actuelle.

## IDÉES

À PROPOS DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

## Ne confondez pas équité et reconnaissance des compétences

MARC BELLEMARE

DENIS PINSONNAULT

Enseignants au séminaire Sainte-Trinité à Saint-Bruno-de-Montarville

**L**a lecture de l'article de Luc Savard et de Johanne Fortier, de la CEQ, paru dans *Le Devoir* du mardi 26 janvier 1999 («titre»), nous laisse pantois. Il porte à confusion. Les auteurs confondent, tout comme leur centrale d'ailleurs, deux problématiques complètement différentes: l'équité salariale et la reconnaissance des compétences supplémentaires.

Pour le problème de l'équité salariale, il s'agit d'améliorer l'échelle salariale des enseignants pour réduire l'écart traditionnel dû à une présence majoritairement féminine dans ses rangs. Sur ce sujet, il y a consensus parmi les enseignants.

Quant au problème de la reconnaissance des compétences supplémentaires acquises par certains enseignants, l'échelle de rémunération actuelle reconnaît seulement les connaissances acquises en milieu universitaire. Les auteurs affirment vouloir conserver le critère de scolarité supplémentaire dans l'actuelle proposition de la CEQ. Dans les faits, la correction proposée ne tient pas compte du revenu perdu lors des années d'études supplémentaires.

Seule l'année de scolarité compterait dans le calcul du salaire, au même titre que l'année d'expérience acquise pendant ce temps par le professeur moins scolarisé et donc sur le marché du travail.

De plus, on néglige injustement dans l'échelle salariale la majorité des apprentissages effectués en dehors du milieu universitaire, pourtant utiles et pertinents. C'est évidemment une lacune qu'il faudra aussi corriger une fois réglé le problème de l'équité salariale. A vouloir tout faire en même temps, on s'y perd. D'ailleurs, en suivant le raisonnement simpliste de la CEQ, on ne réglerait rien. Au contraire, sur ce point, on ne ferait qu'empirer la situation en ne reconnaissant même plus la formation acquise à l'université. On ne ferait que généraliser encore plus le manque de reconnaissance.

Plusieurs enseignants se demandent comment il se fait que la CEQ se permet d'agir ainsi. Loin de nous l'idée de vous l'expliquer, mais certains rappels peuvent nous éclairer.

Vous souvenez-vous que, lors des représentations de la CEQ aux États généraux sur l'éducation, la centrale réclamait l'abolition du financement des écoles privées? Pourtant, la CEQ représente bon nombre d'enseignants de ce secteur qui, n'eût été des résistances du gouvernement, auraient probablement perdu leur emploi.

Lors des contestations contre la loi 104 qui imposait des compressions de 6% à ces mêmes enseignants, c'est l'acharnement de Gérard Larose qui leur a permis d'éviter les conséquences de cette loi. La CSN représente, elle aussi, des enseignants du secteur privé.

Dans le dossier des écoles internationales, vous souvenez-vous de l'entêtement avec lequel la CEQ s'est opposée à leurs simples existences? Encore une fois, la CEQ non seulement ne défendait pas les



La manifestation de la CEQ, le 30 octobre dernier, à Québec, a attiré 12 000 personnes.

enseignants de ces écoles, ses propres membres, mais encore pire, elle leur nuisait carrément.

Existe-t-il un point commun permettant d'éclairer ces étranges prises de position? C'est un peu comme si, pour la CEQ, essayer d'en faire plus signifiait suffisance et arrogance. Jamais cette centrale ne pourra accepter que certains professeurs veuillent s'améliorer, et pour s'en assurer, on pénalisera les zélés. Plus triste encore, c'est qu'elle tend de toutes ses forces à agir de la même façon

avec les élèves. Tous doivent être égaux. Serait-ce la doctrine de la CEQ?

Chose certaine, il n'est pas bon de sortir de la norme de la CEQ. La différence dérange, surtout si elle rime avec recherche de l'excellence. Après, elle se surprendra que l'école privée ait la faveur de plusieurs. Drôle de monde, quand même, que celui où des enseignants en soient réduits à espérer que le gouvernement résiste aux pressions de leur propre syndicat.

## La CEQ cherche le nivellement par la base

CLAUDE BELCOURT

L'auteur écrit pour le Rassemblement Équité Pour Tous (contre l'échelle unique de la CEQ).

**D**ernièrement, le tandem Savard-Fortier a sévi dans une lettre ouverte au *Devoir*. J'ai été fasciné par leur capacité à dire des énormités. Il suffit pour mémoire de citer cette affirmation selon laquelle il faudrait 40 ans pour éliminer les écarts. Et le pire, c'est que cet affront à l'intelligence n'est pas le seul: on nous dit que «l'acquisition d'une plus grande scolarité perd de sa pertinence à l'aube du siècle prochain» ou que «la formation universitaire n'est pas toujours la mieux adaptée à l'amélioration des compétences». De manière prévisible, ils concluent sur cette contre-vérité à l'allure généreuse, soit «à travail égal, salaire égal».

Comme on sait que la confusion de la pensée entraîne nombre de maux, ne nous étonnons pas que nos «camarades intellos» de la CEQ entraînent, par leur raisonnement appauvri, le Québec sur la pente de l'appauvrissement du savoir. Toute société en progression est une société qui voit sa scolarisation augmenter. La CEQ s'en va en sens inverse. Elle propose une échelle où l'encouragement à la scolarisation est si faible que la valeur des études supérieures est littéralement éliminée. Ce n'est pas parce que le baccalauréat en enseignement nécessite maintenant 17 ans de scolarité que l'enseignant possède tout le réseau de la connaissance nécessaire à un enseignement réussi. Cela reste tout de même un diplôme de premier cycle. Est-il nécessaire de dire que la méthodologie intellectuelle est une acquisition importante et que le deuxième et le troisième cycle universitaire la développent de manière importante? Croyez-vous que c'est leur seule expérience qui permettra aux enseignants de s'adapter aux changements et aux bouleversements que vivra l'éducation dans les 20 prochaines années? Quand on sait que déjà le Québec est en déficit d'étudiants ayant complété des études supérieures, la CEQ me semble faire preuve de beaucoup de désinvolture.

Il semble que la vision profonde de la CEQ soit que l'école est une usine de conserves et qu'une formation technique est suffisante pour «empaqueter» nos jeunes. La preuve que la CEQ méprise viscéralement les études est qu'elle ignore totalement les enseignants ayant un doctorat. Pour elle, ils ne représentent qu'une aberration structurelle: l'échelle de la CEQ n'en parle tout simplement plus. A mon avis, rien ne justifie une telle position, le docteur doit pouvoir travailler et être rémunéré à sa juste valeur dans toutes les strates de l'activité éducative, du préscolaire à l'université. De plus, tomber dans la grille réductrice de la CEQ, c'est faire fi du droit des élèves à croiser, dans leur cheminement scolaire, des enseignants avec une formation supérieure. Un jeune n'apprend-il pas par l'exemple? Comment l'inciter à faire des études supérieures, sinon par l'exemple?

Tenir compte de la scolarité de deuxième ou de troisième cycle, c'est une question de justice pour tous.

Parallèlement au discours syndical, argument de misère dans ses instances soutenant que les plus instruits n'ont qu'à aller enseigner ailleurs. De quelle autorité décide-t-on de la qualification maximale pour un emploi? Le Québec s'est déjà contenté de 14 ans de scolarité pour accorder le brevet d'enseignement.

Retournons l'argument syndical: les générations précédentes ont-elles fait un travail médiocre que la génération montante corrigera? Si non, pourquoi ne pas en être resté là? Pourquoi faut-il 17 ans de nos jours? Et pourquoi 18, 19 ou 20 ans serait-il trop? Pourquoi la CEQ cache-t-elle à ses membres qu'en Ontario, province qui lui a pourtant servi de cadre de référence dans ses études, il existe quatre catégories de rémunération (A1 à A4) et qu'on accorde des primes pour une maîtrise ou un doctorat?

Le mépris de la CEQ pour les études universitaires est tellement profond que ses instances n'arrivent pas à sonder toute la décadence sociale qu'il comporte. La scolarité est l'ancrage des sociétés par lequel elles investissent l'avenir. Vouloir tuer la progression universitaire, c'est prôner la dégradation sociale, morale et économique. Et que ce soit un syndicat d'enseignants qui défende ce point me dépasse. Cette fameuse expérience que la CEQ survolorait dans sa grille peut aussi servir à «en faire moins». En fait, la CEQ se sert du «à travail égal, salaire égal» pour faire passer l'utopie égalitariste suivante: «À salaire égal, travail égal». Que veut la CEQ pour que soit évaluée objectivement la qualité du travail, des mesures d'estimation du rendement? Imaginez les hauts cris si seulement le Conseil du trésor osait suggérer une telle approche! C'est pourquoi je crois que choisir de payer les gens en privilégiant la scolarité, c'est choisir de payer non pas une caractéristique personnelle, mais au contraire le seul élément partagé réellement par tous, l'acquisition (ou la possibilité d'acquisition) d'un bagage commun, socialement reconnaissable comme acquis (par le diplôme ou les crédits).

En tout cas, le Québec et sa fameuse formule Rand nous placent en plein huis clos absurde où un syndicat, qui prône le respect de la loi sur l'équité, peut, avec 22% de participation, déclencher une grève illégale! Dans un pays où l'on nous chante l'adaptation à l'économie de marché, on nous prive du droit à choisir notre syndicat sur une base individuelle. Aujourd'hui, nous sommes devenus, aux yeux des analystes de toutes sortes et de nos dirigeants, des consommateurs, des acheteurs de biens et services; pourquoi serait-ce différent dans le cas des cotisations syndicales? Parce que si j'avais le choix, je quitterais tout de go un syndicat d'enseignants qui cherche à assassiner ainsi les études supérieures.

## Notre objectif: la juste valeur de l'emploi d'enseignant

MONIQUE SÉGUIN

Présidente de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal

**D**ans le dossier de l'équité salariale des enseignantes et des enseignants, la question de la valorisation de la scolarité dans la structure de rémunération alimente les débats de toutes les tribunes depuis quelque temps. Les points de vue univoques publiés dans les médias sur cet aspect des discussions sur l'équité salariale entre le gouvernement et les syndicats nécessitent une mise au point importante.

La structure salariale de l'État, proposée au personnel enseignant et déjà appliquée à la plupart des emplois de la fonction publique et parapublique, valorise la scolarité de ses employés tout en favorisant le perfectionnement et la formation continue, en plus de permettre à tous d'être payés pour ce qu'ils font et non pas pour ce qu'ils sont.

La CEQ tout comme l'Alliance ont accepté de travailler sur cette base, entre autres parce que cette structure salariale reconnaît et valorise, dès l'entrée dans la profession et en cours de carrière, la scolarité acquise au-delà des années de formation initiale nécessaires pour enseigner. Enfin, l'Alliance et ses membres qui l'ont mandatée pour défendre leurs positions sont convaincus qu'elle répond à tous les critères nécessaires pour réaliser l'équité salariale.

Préalablement à la compréhension des enjeux de ce dossier, il faut savoir que la Loi sur l'équité salariale prévoit que personne, à la suite d'un redressement, ne peut subir de baisse de salaire et que la structure actuelle ne permet qu'à 0,3% des profs d'atteindre le maximum de la structure salariale. Enfin, cette structure salariale, qui a jadis eu sa raison d'être,

comporte aussi des lacunes qui doivent être corrigées.

La structure de rémunération actuelle du personnel enseignant, qui a déjà compris jusqu'à neuf échelles, a été mise sur pied il y a une trentaine d'années, aux lendemains du rapport Parent, dans le but de rehausser la formation minimale de base de la profession enseignante et d'inciter le personnel en fonction à se perfectionner afin de répondre aux exigences de scolarité plus élevées issues de la réforme.

On doit savoir que, jusqu'à la fin des années 60, une scolarité de 12, 13 ou 14 ans était suffisante pour obtenir un brevet d'enseignement. La structure salariale à échelles multiples s'est avérée efficace en incitant les profs ayant ce type de brevet à se perfectionner pour acquérir une formation universitaire.

A la lumière des données actuelles, on peut conclure que l'objectif de rehausser la scolarité du personnel enseignant a été atteint. Les enseignants du Québec ont une moyenne de 16,9 années de scolarité. De plus, le programme universitaire de formation des maîtres s'appuie maintenant sur un baccalauréat de quatre ans portant à 17 années de scolarité la formation de base obligatoire pour accéder à la profession enseignante. Cette structure salariale actuelle, qui répondait à des besoins indéniables à l'époque, n'est plus pertinente et comporte aussi sa part d'iniquité.

## Une structure avec ses failles

La très grande majorité du personnel enseignant subit depuis des années une double discrimination salariale. La structure salariale de cette profession à prédominance féminine génère non seulement une rémunération inférieure à celle d'emplois comparables majoritairement occupés par des hommes, mais elle ne permet qu'à 0,3% des profs du Québec d'atteindre le maximum de cette structure. Dans la structure actuelle, seulement 30 des 7000 membres de l'Alliance pourront un jour atteindre le sommet de la plus haute échelle salariale. L'obtention d'un doctorat étant un préalable pour accéder à cette échelle ultime, on comprend vite son caractère d'exclusion pour la très grande majorité des enseignants

puisque aucune autre forme de perfectionnement n'est reconnue.

A titre d'enseignante, je suis tout à fait d'avis que le perfectionnement professionnel est indispensable pour exercer ma profession. Les enseignants y consacrent une bonne partie de leurs soirées et de leurs fins de semaine en cours d'année scolaire. Le perfectionnement fait partie intégrante des habitudes des profs.

Mais le perfectionnement doit-il nécessairement passer par une formation universitaire accrue? Outre la formation supplémentaire acquise à l'université, que je ne mets pas en question, les sources de perfectionnement en enseignement sont multiples. Les formations sur les nouvelles méthodes pédagogiques ou sur la mise à jour des programmes, les stages en industries, les ateliers sur l'utilisation des nouvelles technologies et sur les applications pédagogiques, les congrès et les colloques sont autant de formes de perfectionnement auxquelles participent la très grande majorité des profs et qui ne permettent aucun avancement salarial contrairement à la formation universitaire. Par exemple, le Centre des enseignantes et enseignants de Montréal a enregistré plus de 3500 inscriptions l'an dernier à ses sessions de formation sur différents sujets offerts aux membres de l'Alliance, et les profs qui ont privilégié ce type de perfectionnement n'ont obtenu aucune reconnaissance salariale.

La structure salariale actuelle, en accordant une reconnaissance exclusive à la formation universitaire pour accéder aux échelles supérieures, place les enseignants dans une situation où leurs intérêts financiers et professionnels sont plus souvent qu'autrement inconciliables. Elle mène également à l'exclusion des profs qui optent pour une autre forme de perfectionnement et même de ceux qui choisissent un perfectionnement universitaire, puisque le fait de cumuler 20, 21 ou 22 années de scolarité ne donne pas accès à la plus haute échelle si cette scolarité n'a pas mené à l'obtention d'un doctorat.

## Être payé pour ce que l'on fait

Le gouvernement a commencé, il y a plusieurs années, à

mettre en place une nouvelle structure salariale où chaque emploi doit être évalué au moyen du même instrument de mesure scientifique reconnu, pour ensuite être classé dans l'un des 21 rangements de cette structure salariale. La plupart des professionnels du gouvernement bénéficient de mesures d'équité salariale, dont celle du rangement de l'emploi comportant une échelle unique de rémunération.

L'objectif poursuivi par l'Alliance et la CEQ est de mettre fin à toutes les formes de discrimination salariale que subissent la très grande majorité des enseignants québécois, et ce, par la reconnaissance de leur tâche et la confirmation de la juste valeur de leur emploi qui se traduirait par une rémunération à 100% du rangement 21 (celui accordé aux professionnels du gouvernement) de la nouvelle structure salariale du gouvernement.

Les démarches entreprises pour atteindre l'équité salariale visent à permettre à tous d'accéder à un salaire égal pour un travail égal. Si tout le monde s'entend pour dire que ce principe doit s'appliquer en comparant deux emplois équivalents, pourquoi devrait-on y déroger lorsqu'il s'agit du même emploi?

Quelques voix dissidentes se sont élevées récemment contre les positions défendues par l'Alliance et la CEQ en matière d'équité salariale. Tout en admettant que ces positions n'ont pas pour objectif de redresser uniformément le salaire de tous les membres mais de déterminer un salaire juste et équitable pour ceux qui pratiquent la profession enseignante, l'argumentation de leur position m'oblige à conclure que leur analyse est basée sur des données qui sont partielles, notamment sur la perte salariale invoquée alors que la loi l'interdit. Elle dénote également une forte résistance au changement.

Les positions tenues par la CEQ dans ses discussions avec le Conseil du trésor s'appuient sur les mandats d'instances confiés très majoritairement par l'ensemble des syndicats qui détiennent aussi des mandats d'une très forte majorité de leurs membres. Ces positions n'ont jamais visé à dévaloriser la formation, mais plutôt à obtenir une reconnaissance de la profession enseignante à sa juste valeur.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (pupitre), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Serge Truffaut (questions urbaines), Odile Tremblay (horizons), Michel Garneau (caricature), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christian Dumaret (lecteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies), à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique), à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte, à l'information internationale : Jocelyne Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque, à l'information politique : Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commissaire), à la documentation : Gilles Paré (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Deroime, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Arval, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Louane Lavioie, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland (publicitaires), Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon, Martine Bérubé (secrétaires), LA PRODUCTION Jocelyne Arsenault (directeur des approvisionnement, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zuida, SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## Lili St. Cyr, «une grande, grande artiste», dit Jean-Claude Germain

PIERRE ROBERGE  
PRESSE CANADIENNE

L'effeuilleuse Lili St. Cyr, qui causa l'émoi et le scandale à Montréal il y a un demi-siècle, vient de mourir à l'âge de 81 ans. Elle est décédée jeudi d'une attaque cardiaque, chez elle à Hollywood, en Californie.

Née Marie Klarquist, au Minnesota, elle avait débuté à 14 ans comme choriste dans des revues de vaudeville en Californie.

Devenue danseuse légère, elle se produisit à Montréal pour la première fois durant la guerre 1939-45, où elle prit son nom d'artiste. «Elle était vraiment une grande, grande artiste», confie l'auteur et chroniqueur montréalais Jean-Claude Germain qui l'a vue au Gayety, devenu depuis le théâtre du Nouveau Monde.

Cette grande salle permettait des numéros élaborés, avec mise en scène et décor. «Quand elle donnait son numéro du bain moussant... Quel art, quelle séduction!», se souvient M. Germain, alors étudiant au collège Sainte-Marie. L'idée lui en était venue d'un vieux règlement de l'État de New York, stipulant qu'une danseuse ne doit pas sortir de scène avec moins de vêtements que lorsqu'elle y est entrée.

Ainsi, pour contourner ce règlement, explique le chroniqueur, Lili St. Cyr a eu l'idée, toute plausible, du bain qui lui faisait ôter ses vêtements avant et les remettre après. «Il y avait aussi le numéro du suicide. Une doubleure gisait au sol, habillée, en bas d'une fenêtre, mais on voyait l'âme de Lili s'envoler... comme la vérité qui sort du puits.»

Son règne de reine des strip-teaseuses à Montréal, capitale canadienne du spectacle, dura de 1944 à 1951. Lili St. Cyr touchait jusqu'à 5000 \$ par semaine, cachet faramineux pour l'époque. Le péché mortel n'était alors pas une mince affaire non plus. Jean-Claude Germain rappelle que l'archevêque Paul-Emile Léger avait un jour envoyé un commando apposer une médaille bénie sur la serrure du Gayety...

Accusée de donner des spectacles indécents, menaçant ainsi la morale et la jeunesse, Mme St. Cyr fut également visée par des ligues de vertu qui voulaient la chasser de la ville. Acquittée par les tribunaux, Lili St. Cyr donna alors une grande joie à la Chambre de commerce qui souligna dans son périodique: «*Bravo Lili [...] Mme St. Cyr est un trésor national, elle éveille l'adolescent et elle reconforte l'homme mûr.*»

Ses numéros recherchés se démarquaient de ce que le tout-venant des danseuses proposait, quelques déhanchements et roulements, toujours les mêmes. Après son départ de Montréal, nulle ne lui arrivait plus à la cheville, se souvient M. Germain.

De retour en Californie, elle joua dans des films de série B, au titre évocateur comme *The Naked and the Dead* et *Bedroom Fantasy*. Dans un livre biographique, elle raconte son acquittement devant un tribunal californien, en 1954, où la démonstration de son numéro de la baignoire, en cour, avait convaincu le juge...

En 1967, l'année de l'Expo, l'effeuilleuse est revenue à Montréal, avec son numéro de la bible Salomé, celle des sept voiles. Encore une fois, elle fut accusée de spectacle indécent mais, cette fois, Lili St. Cyr snoba la procédure judiciaire et retourna aux États-Unis, et tant pis pour la caution. Elle ne vit jamais la couleur du mandat d'arrestation montréalais.

Elle quitta la scène pour de bon il y a un quart de siècle. Dans ses souvenirs, la strip-teaseuse note que Montréal fut «l'endroit où mes rêves se sont réalisés. N'importe quel soir à Montréal, c'était comme la veille du jour de l'An à New York... Pour ma part, j'ai brisé bien des cœurs et j'ai vidé bien des porte-monnaie.»



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

### Comment nous joindre?

#### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier électronique [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

#### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

#### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 960, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.



Au coin des avenues du Parc et du Mont-Royal, cinq autobus affichaient «hors service», au grand dam des usagers qui n'ont eu d'autre choix que de se rabattre sur le métro ou le taxi. La STCUM affirme avoir connu l'une des pires heures de pointe de son histoire.

## COLS BLEUS

SUITE DE LA PAGE 1

te modification à la convention collective a permis à la Ville de réaliser des économies en payant moins d'heures supplémentaires et occasionné une perte réelle pour les cols bleus.

La Ville de Montréal ne peut toutefois chiffrer de façon détaillée les économies effectuées jusqu'à présent. Pour 1997, un paiement rétroactif lors de la signature de la convention collective ainsi qu'un hiver exceptionnellement enneigé viennent fausser les chiffres (12,6 millions), tout comme pour l'année dernière, alors que le verglas a entraîné beaucoup de travail en heures supplémentaires (neuf millions en excluant cette période). Quant à 1996, les cols bleus ont fait pendant six mois une grève des heures supplémentaires.

Mais peu importe la véritable motivation du Syndicat des cols bleus, l'administration montréalaise a décidé de sortir l'arsenal lourd pour faire comprendre son message aux syndicats. Le président du comité exécutif, Jean Fortier, a joué la carte de la fermeté en conférence de presse.

Ainsi, il a évoqué les coupes de salaire ainsi que les mesures disciplinaires pour les cols bleus qui n'étaient pas à leur poste hier matin alors que Montréal s'était transformée en patinoire. Mais le syndicat estime avoir rapidement changé son fusil d'épaule devant la gravité de la situation. De fait, à 7h, il y avait 42 épan-

deuses dans les rues. Une heure plus tard, on en dénombrait 64, et 10 de plus à 9h.

«On avait tout prévu les services essentiels. [...] On n'avait pas prévu le verglas de la façon que c'est tombé», a expliqué Jean Lapière.

La réplique de Jean Fortier a été tranchante. «Ce n'est pas la question de savoir s'il y a des services essentiels ou non. La question, c'est que les employés doivent se présenter au travail.»

Sur le même ton, rejetant de revers de la main toute forme de gradation des sanctions pouvant être utilisées, M. Fortier a souligné que la Ville entend soumettre le cas au Conseil des services essentiels et au Tribunal du travail pour éventuellement imposer des amendes personnelles. L'administration examine également la possibilité de poursuivre le syndicat pour les dommages causés et qui pourraient être imputables à la Ville compte tenu d'une certaine négligence ou, du moins, du manque de diligence à agir.

Chose certaine, depuis l'automne, le président du syndicat des cols bleus fait l'objet d'une blague à l'hôtel de ville puisque les bordées de neige se sont faites rares avant Noël. Des fonctionnaires disaient que Jean Lapière allait déposer un grief parce que les cols bleus étaient privés de leur «sport national», soit empêcher des heures supplémentaires quand les flocons s'accumulent alors que la Ville de Québec était sous la neige.



«La question, c'est que les employés doivent se présenter au travail»

## CHRÉTIEN

SUITE DE LA PAGE 1

cette rencontre en espérant arriver à une entente», a dit M. Chrétien après avoir parlé aux premiers ministres provinciaux au cours des deux derniers jours.

Il a toutefois souligné qu'il se pouvait que les parties ne s'entendent pas sur tout, une idée qu'a reprise le président de la conférence des premiers ministres provinciaux, Roy Romanow. «Il n'est pas nécessaire qu'on s'entende sur tout. Si nous avons une entente sur les points principaux, nous aurons alors un cadre de travail [...] et nous pourrions faire des ajustements par la suite», a-t-il indiqué.

Tout le monde dit rêver d'un accord mais on reste prudent dans la plupart des capitales provinciales. À Québec, on parle «d'espoirs mitigés» tout en s'accrochant au consensus provincial obtenu à Saskatoon l'été dernier. Un conseiller de l'Ouest avoue que «l'opération est risquée» et qu'il s'agit d'un «moment de vérité pour les provinces, étant donné leur position commune».

En convoquant cette réunion des premiers ministres, la première depuis le lancement des négociations fédérales-provinciales sur l'union sociale en décembre 1997, Jean Chrétien prend un certain risque.

Le plus grand risque politique serait de voir une province, en particulier le Québec, faire bande à part. Personne à Ottawa ne veut envisager publiquement un isolement possible du Québec. «Nous sommes très confiants que le Québec ne restera pas à l'écart», a insisté le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion.

Le premier ministre de la Saskatchewan, Roy Romanow, ne l'exclut pourtant pas, se disant prêt à signer même si une ou des provinces s'y refusent. «L'unanimité des provinces serait évidemment désirable. Je veux que le Québec soit du nombre, par exemple», a-t-il dit. Mais le revers de cette médaille serait «de quitter les pourparlers et de se retrouver à mon point de départ, c'est-à-dire avec rien», a-t-il ajouté.

L'hypothèse d'un isolement du Québec suscite des analyses diverses. Le chef libéral québécois Jean Charest croit que c'est l'objectif de Lucien Bouchard. Il a ouvertement mis en doute sa bonne foi hier, le soupçonnant même de vouloir claquer la porte. Le chef bloquiste Gilles Dupeppe croit au contraire que c'est le fédéral qui cherche, en discutant avec l'entourage de M. Charest, à isoler le Québec.

Jean Chrétien, lui, refuse de spéculer sur l'issue des discussions de demain et tente de minimiser les dangers d'un éventuel échec. «Il n'y a pas de risque. Nous serions au même point où nous étions avant [le début des négociations]», a-t-il dit. Son entourage tenait à tempérer les attentes hier et rappelait volontiers qu'il ne s'agissait pas de discussions constitutionnelles globales comme celles ayant conduit aux accords

du lac Meech et de Charlottetown.

Les premiers ministres auront du pain sur la planche car le fossé entre les positions provinciales et fédérales demeure important. Sur le plan financier, les provinces exigent qu'on restaure les transferts en espèces pour la santé, l'aide sociale et l'éducation postsecondaire. Elles demandent que les transferts fassent l'objet d'un engagement quinquennal et qu'Ottawa donne un préavis d'au moins trois ans avant de pouvoir les réduire.

Le volet le plus litigieux touche l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser dans les domaines de compétence des provinces. Le fédéral veut les consulter et les associer à l'élaboration de nouveaux programmes, mais sans plus. Les provinces, elles, exigent qu'Ottawa obtienne l'appui de la majorité d'entre elles avant de pouvoir lancer tout nouveau programme et qu'il leur reconnaisse un droit de retrait avec pleine compensation financière, à la condition qu'elles investissent les fonds dans le même secteur prioritaire. Québec tient mordicus à ce droit de retrait alors que le fédéral veut absolument en limiter la portée.

Les provinces souhaitent par ailleurs mettre sur pied un mécanisme de règlement des différends beaucoup plus ambitieux que celui envisagé par Ottawa. Le fédéral, de son côté, demande aux provinces d'éliminer les barrières à la mobilité des citoyens, comme l'imposition de frais de scolarité plus élevés aux étudiants d'une autre province.

L'imminence du budget fédéral explique aussi l'impressionnement d'Ottawa à résoudre les dossiers de l'union sociale et de la santé. La ministre de la Justice, Anne McLellan, en a convenu.

Le fédéral veut, avant d'accroître les transferts en espèces destinés à la santé, conclure un accord parallèle sur cette question et ainsi accroître son rôle dans ce domaine. Ottawa veut que les provinces s'engagent à réinvestir les fonds dans les services de santé, à respecter les principes de la Loi nationale sur la santé, à échanger de l'information pour comparer leur performance et mieux informer les citoyens.

Plusieurs provinces, dont le Québec, refusent de séparer les dossiers de la santé et de l'union sociale et exigent qu'on s'en tienne à une entente globale. De toute façon, confie une source provinciale, les provinces estiment avoir donné à Ottawa tout ce dont il avait besoin dans une lettre que les premiers ministres ont fait parvenir à Jean Chrétien. A leurs yeux, ce dossier est réglé, dit-on.

On ignore si M. Chrétien s'en satisfera. Il n'en a pas donné l'impression, hier aux Communautés. Il a répété qu'il voulait toujours «que les citoyens soient clairement informés. C'est très important pour les députés de cette Chambre, qui votent pour les crédits, d'être rassurés que l'argent soit dépensé dans le domaine de la santé».

## STCUM

SUITE DE LA PAGE 1

À 11h, le service était redevenu normal. Entre-temps, une soixantaine de collisions ont été dénombrées.

«On n'a pas vu ça souvent», a simplement dit la porte-parole de la STCUM, Odile Paradis. Malgré la hausse des trains du métro pour pallier l'absence d'autobus, malgré l'allongement d'une heure de l'horaire de l'heure de pointe, des milliers d'usagers sont restés dans les autobus à attendre un autobus qui n'arrivait pas. «Et nous n'avions pas de moyen pour les joindre», ajoute Odile Paradis. Ce sont ceux qui sont les plus à plaindre.

Les policiers de Montréal se sont rendus sur les lieux de 137 accidents pour y compléter un rapport. Parmi ceux-là, 21 ont fait des blessés mineurs et huit ont nécessité un transport à l'hôpital. Mais si l'heure de pointe a été catastrophique à Montréal, la situation a été un peu moins difficile ailleurs dans la région. La Sûreté du Québec a compté 125 accidents matériels et quelque 200 sorties de route, un constat «normal» compte tenu des conditions climatiques.

Quant à Transport Québec, elle mentionne que des bretelles d'accès ont été fermées mais pas de routes. «Pour la pluie verglaçante, il n'y a pas de solution miracle», explique Jean-Marc Rivest. Labrasif doit être répandu pendant les précipitations de pluie vergla-

cante et est efficace s'il y a une bonne fréquence de passage des voitures.

Et qui dit verglas dit... Hydro-Québec? Eh bien, la société d'État n'était pas peu fière d'annoncer que la pluie n'a eu «aucun effet significatif sur le service électrique», selon le communiqué qui a été transmis aux médias. Et si, par grand malheur, le verglas devait dépasser le «seuil critique» des 10 mm, Hydro prévoyait un traitement choc pour vaincre la glace. «Cette méthode consiste à chauffer les câbles électriques pour faire fondre la glace ou l'empêcher de s'accumuler. Pour y arriver, on accroît la quantité de courant circulant sur une ligne pour augmenter la température des fils.» Même si la quantité de verglas accumulée sur les fils n'était pas inquiétante, Hydro a quand même testé — avec succès — sa méthode sur une ligne à haute tension entre les postes de Boucherville et Notre-Dame.

La situation par contre n'était pas aussi rose du côté de l'aéroport de Dorval. Cent soixante vols ont été annulés et les autres ont été retardés d'au moins une demi-heure. Les activités ont également été annulées à la Fête des neiges hier et aujourd'hui.

Les Montréalais pourront toujours se consoler aujourd'hui puisqu'Environnement Canada prévoit du soleil et un mercure oscillant autour de 2 °C. Les températures devraient se refroidir à partir de ce soir.

## NÉGOCIATIONS

SUITE DE LA PAGE 1

leurs vis-à-vis syndicaux en réponse au dépôt, au cours des derniers mois, de leurs demandes sur les clauses normatives des conventions collectives. Les syndicats attendaient impatiemment des offres patronales. Ils ont plutôt reçu une douche d'eau froide sous la forme de demandes gouvernementales. Autant dans les secteurs de l'éducation que de la santé, le gouvernement exige de la souplesse et des aménagements, rendus nécessaires, disent les porte-parole gouvernementaux, par les grandes réformes qui affectent les deux grands réseaux depuis quatre ans.

Sans toucher aux ressources humaines et financières, le gouvernement dit vouloir aménager autrement l'organisation du travail dans les établissements de santé et dans les écoles afin de respecter l'esprit des réformes entreprises. En éducation, cela signifie qu'il faudra faire preuve de souplesse sur la tâche des enseignants. En santé, la mobilité et les remplacements des employés sont des clauses visées. Mais ces discussions doivent avoir lieu au niveau local et sur une base volontaire, ajoute Québec.

Si les syndicats se disent ouverts à considérer certains sujets de discussion au niveau local, ils refusent de le faire pour l'ensemble des conventions collectives. La bataille s'annonce longue puisque, en éducation, la CEQ a toujours considéré la tâche des enseignants comme un sujet intouchable. Dans la même veine, le puis-

sant syndicat infirmier, la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ), et les 92 000 membres de la Fédération de la santé et des services sociaux de la CNS ont eux aussi exprimé hier l'intention de mener une lutte acharnée sur l'enjeu du fardeau de la tâche et de la stabilisation des emplois.

Hier après-midi, les offres patronales réclamant une décentralisation complète des mécanismes liés notamment au remplacement, à la sécurité d'emploi et au mouvement de personnel ont eu l'effet d'une gifle pour les salariés du réseau de la santé. À la première journée d'une ronde de discussions qui pourrait durer plusieurs mois, les négociateurs syndicaux du réseau de la santé, outrés, pressent Québec d'ajuster son tir et de se montrer sensible aux préoccupations de la population et des salariés, qui réclament un temps d'arrêt et une consolidation des services et des emplois dans le réseau de la santé.

La stratégie de décentralisation du gouvernement vaut pour l'éducation mais aussi pour le réseau de la santé. Le gouvernement semble se rendre au souhait exprimé hier matin par les employeurs du réseau de la santé (Association des hôpitaux et des CLSC notamment) d'obtenir des négociations décentralisées pour discuter notamment, entre établissements et syndiqués, de mouvements internes, de remplacement de personnel et de gestion du temps de travail.

## Pas de hausse des taxes sur le tabac

Ottawa (PC) — Il y a peu de chances que le gouvernement fédéral augmente sous peu les taxes sur le tabac, certaines provinces craignant que cela ne déclenche une reprise de la contrebande, a déclaré mardi un fonctionnaire du ministère des Finances.

Ces commentaires ont grandement déçu les groupes anti-tabac, qui croyaient que le gouvernement s'approprierait à accroître substantiellement les taxes sur le tabac, pour combattre l'usage du tabac chez les jeunes.

Le ministre de la Santé, Allan Rock, a indiqué qu'il est favorable à une telle hausse de taxes, et le ministre québécois des Finances, Bernard Landry, s'est lui aussi déclaré en

faveur d'une augmentation, le mois dernier.

Le fonctionnaire du ministère des Finances, qui a accepté d'être interviewé à condition de conserver l'anonymat, a déclaré qu'Ottawa rencontre de la résistance de la part de certaines des provinces de l'Est du pays qui ont harmonisé leurs taxes sur le tabac, en 1994, avec le gouvernement fédéral. Il n'a pas voulu identifier les provinces récalcitrantes.

«Le gouvernement fédéral était en quelque sorte décidé à bouger. Mais certaines provinces ont exprimé des préoccupations au sujet de la contrebande, alors il semble peu probable qu'il y ait des mesures imminentes dans ce dossier», a-t-il affirmé.